



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6277^e séance

Mercredi 24 février 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} OGWU
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/94, qui contient une lettre datée du 17 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'ordre du jour. La présidence du Conseil voudrait attirer l'attention sur cet excellent document.

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite maintenant à prendre la parole.

Le Secrétaire général : Je remercie la présidence française d'avoir inscrit cette importante question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les questions de nature transnationale, notamment le trafic de drogue et la criminalité organisée, sont de plus en plus fréquemment à l'ordre du jour des travaux du Conseil. Cela reflète bien la gravité de la menace. Le trafic de drogue et la criminalité organisée ont de fait une incidence sur quasiment tous les aspects de l'action des Nations Unies, qu'il s'agisse du développement, de la sécurité, de l'environnement ou de la primauté du droit.

Mais, vu différemment, cela signifie aussi que toutes nos activités dans chaque domaine peuvent

réduire le risque que représentent les menaces transnationales et leur incidence. Notre riposte doit donc être globale et intégrée, menée à la fois au sein de la famille des Nations Unies et par une famille de nations.

(l'orateur poursuit en anglais)

En premier lieu, en ce qui concerne la riposte globale, les États Membres se sont unis pour lutter contre les pandémies, la pauvreté, les changements climatiques et le terrorisme. Nous pouvons et devons faire de même pour lutter contre la criminalité organisée. Les États Membres ont déjà œuvré de concert sur un certain nombre d'initiatives importantes. Il s'agit notamment de l'action de l'Assemblée générale contre la drogue, du Processus de Kimberley contre les diamants du sang et de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre les menaces émergentes, comme la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, l'écodélinquance et le déversement des déchets dangereux. Le Congrès pour la prévention de la criminalité, qui doit se tenir en avril à Salvador, au Brésil, nous donne une occasion d'envisager comment nous pouvons renforcer les moyens juridiques et opérationnels de lutter contre ces menaces. Cette année marque aussi le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. J'invite instamment le Conseil à perfectionner cet instrument à la Conférence des parties, en octobre.

L'une des façons d'améliorer sensiblement cet instrument serait de mettre en place un mécanisme de contrôle. Dans ce travail, nous ne devons pas seulement nous concentrer sur l'objet de notre lutte; en même temps, nous ne devons jamais perdre de vue ce pour quoi nous luttons, à savoir la justice et l'état de droit. Nous ne pouvons pas lutter contre le feu avec le feu. Les criminels utilisent des méthodes sauvages et abusives que nous ne pouvons jamais envisager d'utiliser. Les droits de l'homme doivent toujours être à l'avant-garde des efforts déployés pour contrôler la criminalité.

Mon deuxième mot clef aujourd'hui est le mot « intégration ». L'intégration est essentielle à de nombreux niveaux. Au niveau national, les organismes doivent unir leurs efforts pour lutter contre la criminalité sous tous ses aspects. Au niveau régional, les États doivent partager l'information et mener des

opérations conjointes. Ceci n'est pas toujours facile. Souvent, le manque de capacités et de confiance constitue un obstacle.

On peut surmonter le problème du manque de capacités. Nous l'avons constaté en Afrique de l'Ouest, où la vulnérabilité aux drogues et à la criminalité est en train d'être réduite grâce à l'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à l'appui du processus de Praia. Le programme intitulé « West Africa Coast Initiative », auquel participent l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, est aussi un bon exemple de l'approche « Unité d'action des Nations Unies ». J'invite le Conseil à appuyer des initiatives régionales similaires, telles que le « Santo Domingo Pact », qui a été lancé aujourd'hui, ici à l'Organisation des Nations Unies, et qui poursuit les mêmes objectifs pour l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Pour ce qui est de l'instauration de la confiance, l'expérience montre que s'attaquer à des menaces communes peut promouvoir la confiance et des relations de bon voisinage entre des pays qui, d'habitude, ont des divergences. À cet égard, on peut citer l'exemple des initiatives visant à partager les informations sur le trafic de drogue en Asie occidentale et centrale et dans la région du Golfe. Devant les menaces transnationales, les États n'ont d'autre choix que de travailler ensemble. Nous sommes tous touchés, que ce soit en tant que pays d'approvisionnement, de trafic ou de demande. Par conséquent, nous avons une responsabilité commune d'agir.

Je me félicite de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 8 décembre 2009 (S/PRST/2009/32), dans laquelle le Conseil a demandé que la question du trafic de drogue et de la criminalité organisée soit érigée en facteur de toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies pendant tout le cycle d'un conflit. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime continue son action importante en fournissant les éléments de preuve relatifs à ces menaces transnationales et l'assistance technique nécessaire pour y faire face.

Les réseaux transnationaux créent des vecteurs de violence qui sèment la mort et la destruction dans certaines des régions du monde les plus vulnérables. Prévenir la criminalité revient à prévenir les conflits. En intervenant à ces deux niveaux, on peut créer des sociétés plus sûres et plus saines. La justice pénale

devrait figurer de façon plus visible dans l'action de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies.

(l'orateur reprend en français)

Enfin, il faut agir sans retard. Dans la déclaration la plus récente de son Président, le Conseil a également recommandé que je communique davantage d'informations sur les menaces transnationales. Je travaillerai en plus étroite coopération avec toutes les instances pertinentes du système des Nations Unies pour porter à l'attention du Conseil les menaces imminentes. J'engage le Conseil à veiller à son tour à ce que les alertes précoces soient sans délai suivies d'action. Ensemble, empêchons le trafic de drogue et la criminalité organisée de mettre en péril la paix et la sécurité internationales, et tous les efforts que nous faisons à grand prix dans tous les domaines inscrits à notre ordre du jour.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un exposé de M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

M. Costa (parle en anglais) : Bien entendu, c'est un honneur pour moi de participer à cette séance et je remercie le Président de son invitation. Les débats précédents sur les théâtres de violence, notamment l'Afghanistan, le Congo, l'Amérique centrale, la Somalie et l'Afrique de l'Ouest, et sur les questions relatives à la criminalité internationale, notamment le trafic de drogue, la piraterie, les ressources naturelles et la contrebande, ont démontré l'importance que le Conseil accorde à ces menaces contre la paix et à la sécurité.

Le contexte est bien connu. Les mafias internationales exploitent l'instabilité causée par les conflits. Elles prospèrent dans des régions dévastées par les insurgés et profitent de l'incapacité d'un gouvernement à assurer la sécurité. Ceci crée un cercle vicieux, illustré dans notre rapport intitulé « Criminalité et instabilité : études de cas sur les menaces transnationales », dont la sortie est prévue au courant de la journée et qui a été distribué dans la salle. Ce rapport souligne et démontre que la vulnérabilité attire la criminalité et que la criminalité, à son tour, aggrave la vulnérabilité. Dans une réaction en chaîne,

les crises humanitaires s'ensuivent, le développement stagne et les soldats de la paix sont déployés.

Traditionnellement, ces problèmes se sont limités à quelques zones de conflit. Cependant, à l'heure de la mondialisation, la violence dans des contrées très lointaines a des incidences sur tout le monde, en fin de compte. Aujourd'hui, la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes et de l'information crée des richesses et favorise la liberté; mais elle a aussi créé pour la criminalité organisée des possibilités sans précédent de détruire ces richesses et cette liberté.

Le Conseil, lors de ses derniers examens de ces questions, s'est retrouvé devant un grave dilemme : Comment un système multilatéral créé pour apaiser les tensions entre des nations peut-il lutter contre des groupes criminels non étatiques et transnationaux qui sont suffisamment puissants pour représenter une menace pour des États souverains? La réponse comporte deux volets. Les États doivent évidemment renforcer leurs propres capacités, mais, compte tenu de la nature mondiale de la menace, ces efforts nationaux doivent faire partie d'un cadre multilatéral. Comment le faire?

Je voudrais aborder les questions du développement et de la sécurité. Premièrement, on peut réduire le plus efficacement la vulnérabilité à la criminalité organisée grâce au développement et à la sécurité – soit les deux piliers fondamentaux du travail du Conseil. J'insiste sur le fait que le développement est la meilleure prévention. Dans le monde entier, la prospérité et la bonne gouvernance sont des vaccins contre la violence, et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sera l'antidote le plus efficace contre la criminalité, tandis que la prévention de la criminalité contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La sécurité est également essentielle. En réglant des conflits et en aidant les gouvernements à faire respecter la loi, ce conseil non seulement consolide la paix, il réduit l'incidence de la criminalité dans les régions touchées, comme le Secrétaire général l'a affirmé dans sa déclaration. Inversement, lutter contre la criminalité permet d'éliminer les fauteurs de troubles qui contribuent à la violence et à l'instabilité. En guise d'illustration, il suffit de prendre une carte des routes de la drogue – dont quelques-unes figurent dans le rapport –, de la superposer sur une carte des zones de conflits et d'y juxtaposer un histogramme du

revenu par habitant, on constatera que les zones de criminalité, de violence et de sous-développement se chevauchent toutes. Et ces régions sont évidemment là où sont déployées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il y a ensuite le rôle de la justice. Nous ne pouvons pas résoudre ce problème à force d'argent et de soldats. La paix et la prospérité dépendent également de la justice, à savoir des cadres juridiques et des institutions judiciaires nécessaires pour faire respecter la primauté du droit. Un cadre juridique mondial existe. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée il y a 10 ans à Palerme (Italie), est une solution du XXI^e siècle à un problème du XXI^e siècle. Toutefois, je suis au regret de dire qu'un tiers des États Membres, y compris plusieurs pays importants, ne l'ont toujours pas ratifiée. Son application est inégale, il n'y a pas de mécanisme d'évaluation et certains de ses protocoles sont ignorés.

Mais le Conseil a un rôle à jouer. Cette année, une cérémonie des traités de l'Assemblée générale, deux réunions ministérielles de haut niveau à New York et à Vienne et une conférence des Parties permettront de promouvoir la ratification de la Convention. On y demandera de fournir une assistance technique aux pays et d'examiner la création d'un mécanisme chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention. Je note avec satisfaction que, ce matin, le Secrétaire général a invité le Conseil à envoyer un signal fort pour que ces événements portant sur la Convention soient pris au sérieux, ce qui apportera à ces diverses réunions un sens de l'action et le sentiment qu'il y a urgence à agir.

Les institutions nécessaires pour que justice soit rendue sont tout aussi importantes. De très nombreux pays, en particulier en Afrique, ne disposent pas des ressources nécessaires pour que ces institutions fonctionnent. J'invite la communauté d'aide au développement à aider ces pays vulnérables, peut-être par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et en faisant appel à son assistance technique, à améliorer leur système pénal. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est sont des exemples qui viennent immédiatement à l'esprit.

Il existe également un aspect du problème qui touche à la santé et qui est bien souvent oublié. Si l'on ne s'attaque pas résolument à la menace posée par la

criminalité organisée, des appels seront de nouveau lancés pour que l'on abandonne les trois conventions des Nations Unies contre le crime, conventions qui sont considérées par leurs critiques comme étant responsables du problème de la criminalité. La cause du problème, ce sont évidemment les énormes ressources générées par le trafic de drogue. Je tiens à insister sur le fait que la légalisation des drogues serait une catastrophe dans le domaine de la santé, en particulier pour les pays pauvres. L'Afrique n'a pas besoin d'une nouvelle tragédie.

Nous avons également besoin de meilleures connaissances et de meilleurs renseignements sur la question. Nous devons savoir comment la criminalité organisée fonctionne. La technologie a pratiquement aboli le temps et l'espace. Nous devrions savoir ce qui se passe n'importe où sur la planète à n'importe quel moment, mais tel n'est pas le cas. Il y a tellement de zones échappant au contrôle de l'État qui sont trop dangereuses pour les investisseurs et les touristes. C'est précisément dans ces zones que les contrebandiers, les insurgés et les terroristes sévissent en paix et sans être repérés. Ils gèrent des flottes de bateaux, d'avions, de camions et de conteneurs qui transportent des tonnes de drogues et d'armes. La plupart du temps, on découvre ces activités par hasard : l'accident d'un avion fantôme, un bateau transportant de la drogue qui tombe en panne de carburant ou la saisie fortuite d'une cargaison illégale.

Tellement d'activités échappent à notre vigilance, et notre ignorance de ce qui se passe dans le monde a des conséquences mortelles. Nous devons donc changer d'attitude. Le moment est venu de considérer l'échange de renseignements comme une façon de renforcer la souveraineté, et non d'y renoncer. Lorsqu'une voiture de police doit s'arrêter à la frontière alors que le criminel a pu la franchir librement, la souveraineté a déjà été violée. En fait, on y renonce au profit de ceux qui violent la loi. Une approche plus globale permettrait de créer des réseaux qui surveilleront les flux illicites, échangeront des renseignements et mèneront à bien des opérations conjointes. Notre office, l'UNODC, appuie de tels efforts en Asie centrale et occidentale, dans le Golfe, en Afrique de l'Ouest et le long des routes de la drogue allant vers l'Europe et en Mésopotamie. La région sahélo-saharienne a, par exemple, besoin d'une aide plus importante. Cette proposition a été présentée au Conseil en décembre (voir S/PV.6233), comme les membres s'en souviendront peut-être.

Nous devons être capables de mesurer les progrès réalisés et en informer le Conseil. À l'heure actuelle, j'aimerais que, dans ce domaine aussi, l'ONU soit la meilleure source d'information. Nous ne sommes pas en mesure de rendre compte de l'évolution de la criminalité; nous ne pouvons pas présenter une interprétation intégrée de ses causes et de ses conséquences. Nous ne disposons pas des données nécessaires. Nous ne disposons même pas de la logistique nécessaire pour collecter ces données. Des ressources intellectuelles et financières sont nécessaires pour développer les connaissances spécialisées nécessaires qui serviront à répondre aux besoins du Conseil.

Mon quatrième point porte sur les facteurs qui permettent à la criminalité de prospérer. Le facteur le plus important est la corruption. Je me félicite que la Conférence des États parties à Doha ait convenu en novembre 2009 de créer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Je m'engage au nom de mon office à présenter régulièrement des preuves des progrès réalisés dans la lutte contre un crime qui non seulement vole les pauvres pour engraisser les riches, mais facilite également d'autres crimes.

Je tiens à revenir à l'avion-cargo rempli d'armes et de drogues qui s'est écrasé au Mali, où j'étais il y a tout juste trois jours. Je demande aujourd'hui comment le pilote frauduleux a obtenu sa licence, la fausse immatriculation de l'avion, comment il a contrefait le manifeste et le connaissement et comment il a pu changer les numéros sur la queue de son avion. S'agissant d'autres pays d'Afrique, comment des livraisons importantes de marchandises de contrefaçon, de bois d'œuvre abattu illégalement ou de déchets toxiques peuvent-elles avoir lieu dans le monde sans que personne ne s'en rende compte? La corruption, avec un « C » majuscule, y est pour beaucoup. Mais la théorie veut que le blanchiment d'argent soit à la base de la corruption. Les accords en vigueur ont rendu plus difficile le blanchiment d'argent dans le système financier. Il existe tellement de zones d'ombre, notamment les transferts de fonds informels, le système dit *hawala*, les opérations bancaires extraterritoriales et le blanchiment d'argent grâce à l'achat de biens immobiliers et d'actifs. Il faut mettre un terme à tous ces mécanismes.

Pour avoir une meilleure idée des énormes recettes générées par le crime, il suffit de se rappeler que le budget ordinaire de mon office, l'UNODC,

représente 1 % du budget de l'ONU. Et le budget de l'ONU représente moins de 1 % des gains générés annuellement par le commerce mondial de la drogue, qui s'élèvent à plus de 300 milliards de dollars. Aussi, pour dire les choses autrement, considérez ceci : une ligne de cocaïne sniffée en Europe détruit un mètre carré de forêt ombrophile dans les Andes et permet d'acheter 100 chargeurs d'AK-47 en Afrique de l'Ouest. Multipliez cette ligne de cocaïne par les 850 tonnes de cocaïne produites chaque année et vous aurez une idée de l'inégalité de la lutte menée, une lutte encore plus inégale que celle entre David et Goliath.

Mon dernier point porte sur la réponse du système dans son ensemble, que le Secrétaire général a déjà évoquée. En raison du caractère transversal de la criminalité organisée, une réaction à l'échelle du système des Nations Unies dans son ensemble est certes nécessaire, et je me félicite de la déclaration du Secrétaire général. Je suis heureux que ce conseil apporte son appui à la coopération croissante entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, l'UNODC et la Commission de consolidation de la paix. Cela garantira qu'une composante justice pénale soit incluse dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le maintien de la paix des Nations Unies.

S'agissant de l'avenir, je suis satisfait qu'il ait été suggéré que le Conseil de sécurité organise des débats périodiques sur la menace à la stabilité que pose la criminalité organisée. Des systèmes d'alerte avancée peuvent être portés à l'attention de ce conseil, comme nous l'avons fait il y a quelque temps lorsque nous avons dévoilé les attaques des trafiquants de cocaïne sur l'Afrique de l'Ouest et, plus tard, des trafiquants d'héroïne sur l'Afrique de l'Est. Le Conseil voudra peut-être aussi envisager d'inclure une composante justice pénale dans les missions de maintien de la paix.

Pour finir, ce dont on a le plus besoin, c'est d'actes, pas de paroles. La semaine dernière en Afrique de l'Ouest, les ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest m'ont dit – je me trouvais là-bas en mission pour toute une semaine – que le trafic de cocaïne dans la région avait diminué au cours des 18 derniers mois. C'est de très bon augure. Dans un certain sens, nos efforts – les efforts du Conseil de sécurité – sont payants. Toutefois, il existe des indices que les trafiquants font leur réapparition, masqués, dans d'autres parties de l'Afrique de l'Ouest, cela parce que les mots durs prononcés n'ont pas été pleinement suivis d'actions

tout aussi dures. Il faut en tirer les leçons qui s'imposent.

Le Président : Je remercie M. Costa de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information. Il est tout à fait opportun et pertinent pour le Conseil de sécurité de débattre des menaces transnationales à la paix et à la sécurité internationales posées par le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme. Nous remercions également le Secrétaire général et M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de leurs exposés détaillés et pénétrants. Nous apprécions grandement le rôle de chef de file joué par le Secrétaire général pour sensibiliser l'opinion sur cette question, ainsi que le travail précieux accompli par l'UNODC s'agissant de renforcer les capacités des États Membres à lutter contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme.

À l'heure de la mondialisation, les groupes et réseaux criminels organisés se sont malheureusement beaucoup diversifiés et sont liés les uns aux autres. Le résultat est qu'ils ont réussi à tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation et à créer des économies parallèles qui leur appartiennent en propre, vivant des profits du trafic illicite de drogue et d'armes et de blanchiment d'argent. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui confrontés à un phénomène unique qui s'étend et qui constitue une menace et un risque important pour la communauté internationale tout entière. Entre autres problèmes, ces menaces transnationales sapent l'autorité de l'État, génèrent la corruption, entravent le développement économique et affaiblissent l'état de droit. En tant que telles, elles ne font pas que se répercuter négativement sur le tissu économique et social des pays concernés et corrompre les valeurs fondamentales des sociétés; leur caractère transnational et global fait aussi qu'elles créent des tensions et alimentent les conflits entre pays.

Au Conseil de sécurité, par exemple, nous avons constaté cette triste réalité à maintes occasions. Je ne donnerais pas d'exemples, mais il est évident que de telles menaces transnationales constituent un défi énorme et particulier pour les pays sortant d'un conflit.

C'est pourquoi elles comptent parmi les raisons qui exacerbent de nombreuses crises là où opèrent les Nations Unies et, en tant que telles, sapent aussi les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix que déploie la communauté internationale.

En outre, le caractère interdépendant du terrorisme et de la criminalité organisée transnationale est devenu plus évident et plus inquiétant ces dernières années. En effet, il est bien attesté aujourd'hui que les revenus générés par le trafic de drogue sont devenus une importante source de financement du terrorisme, suivi du trafic d'armes, de la traite des personnes, du blanchiment d'argent et de l'extorsion. Nous pourrions signaler d'autres exemples et liens où diverses menaces transnationales combinent leurs effets au détriment de la paix et de la sécurité internationales.

Il est évident que l'ampleur des problèmes qu'elles créent diffèrent d'une région à une autre. Mais il est clair que la géographie ne peut plus servir de bouclier contre ces menaces, qui ignorent les frontières; et c'est pourquoi la lutte contre ce problème doit être basée sur une stratégie d'ensemble mondiale efficace. Nous avons besoin d'une solide coopération internationale sur la base de la responsabilité commune et partagée.

À cet égard, il existe déjà des programmes et des institutions solides à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies chargés de lutter contre ces menaces. Nos efforts doivent d'abord et avant tout tendre à renforcer la coopération au sein de ces cadres et à améliorer leur efficacité. Toutefois, comme il ressort du débat d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité a aussi un rôle à jouer et une responsabilité à assumer s'agissant de surveiller l'impact de ces menaces transnationales sur la paix et la sécurité internationales, en particulier dans des domaines et sur des questions dont est saisi le Conseil, et s'agissant de prendre les décisions nécessaires, selon qu'il conviendra, pour aider à combattre ces fléaux.

La Turquie est à coup sûr déterminée à s'acquitter de son rôle dans les deux domaines. En fait, consciente de l'importance vitale d'une coopération internationale efficace, la Turquie a déjà signé et ratifié les conventions de l'ONU sur la question, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles. La Turquie a également conclu des accords bilatéraux de coopération contre le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité organisée avec plus de 70 pays.

En conclusion, j'aimerais souligner une nouvelle fois que la lutte contre la criminalité organisée ne peut être menée par des gouvernements agissant individuellement ou par le biais de formes traditionnelles de coopération internationale. La criminalité organisée et les gains financiers énormes qu'elle génère font que la communauté internationale se retrouve obligée d'y apporter des réponses d'ensemble qui soient bien élaborées et coordonnées. Comme M. Costa l'a souligné, notre réponse doit être basée sur les piliers parallèles du développement et de la sécurité, soutenus par la justice. Nous espérons que l'engagement renouvelé du Conseil de sécurité à combattre les menaces transnationales permettra de relancer la coopération internationale. Le projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons pleinement, enverra certainement les bons messages dans cette direction.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier de leurs exposés le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Nous nous félicitons de la tenue de cette séance d'information, qui vient à point nommé vu les défis posés par ce qu'on appelle les nouvelles menaces à la sécurité internationale, qui revêtent un caractère de plus en plus grave et multidimensionnel.

Faisant suite au débat thématique du Conseil de sécurité sur le trafic de drogue en tant que menace à la sécurité internationale en Afrique tenu en décembre dernier (voir S/PV.6233), la séance d'aujourd'hui contribue à un plus large débat sur les menaces à la sécurité internationale, qui dépassent les frontières, nuisent aux États et exacerbent les conflits dans différentes parties du monde.

L'expérience nous a montré que la criminalité organisée est devenue un facteur supplémentaire qui aggrave les conflits dans lesquels prévaut déjà une certaine fragilité institutionnelle. Par ailleurs, ce fléau est à l'origine des autres menaces à la stabilité contre lesquelles doivent lutter les États, à savoir notamment les coups d'État militaires, les insurrections, le financement des groupes armés, les violations des droits de l'homme, les tensions sociales, l'échange de drogues contre des armes, le financement des activités terroristes, l'impossibilité de gouverner, les crises humanitaires, la violence ethnique, l'infiltration de la criminalité dans la politique et dans les entreprises, l'instabilité régionale et le recrutement d'enfants.

C'est la raison pour laquelle il est essentiel de restaurer l'autorité de l'État dans les pays qui ont surmonté des conflits internes et où les problèmes liés au trafic de stupéfiants et à la criminalité organisée compromettent le processus de consolidation de la paix. Heureusement, dans les endroits où l'Office contre la drogue et le crime a constaté que la criminalité organisée transnationale, et notamment le trafic de drogue, avait une incidence importante, nous avons déployé des missions de maintien de la paix, que ce soit en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Comme nous l'avons signalé à de nombreuses reprises, ces nouvelles menaces à la sécurité internationale ont un caractère multidimensionnel, ce que confirment les problèmes mondiaux des drogues et de la criminalité organisée dans leurs manifestations les plus évidentes. Ces deux problématiques appellent un traitement prioritaire car elles ont une incidence sur la sécurité, la prospérité et le développement.

La criminalité organisée est l'une des plus graves menaces qui existent du fait de sa capacité à compromettre la stabilité politique et économique des pays en prenant une dimension régionale, voire mondiale. Pendant des décennies, le problème des drogues a été analysé depuis différentes perspectives, selon une logique de séparation des principaux éléments du marché, à savoir l'offre et la demande. Nous avons réussi à démontrer que cette dissociation n'est pas valable et que chaque gouvernement doit au contraire faire face au problème, selon la réalité qui est la sienne mais toujours dans le cadre d'une stratégie globale et équilibrée, et s'attaquer aux différents maillons de cette chaîne criminelle, qui est un phénomène mondial et engage par conséquent la responsabilité de tous les États sans exception.

Étant donné les liens de plus en plus étroits et de plus en plus évidents qui existent entre le trafic de stupéfiants et les autres formes de criminalité organisée, notamment le trafic illicite d'armes, le blanchiment d'argent et le terrorisme, les gouvernements et la communauté internationale doivent élaborer des stratégies qui leur permettront de répondre aux traits spécifiques de tous les crimes graves, mais qui définiront également les éléments communs et convergents entre chacun de ces crimes afin de pouvoir les traiter de manière globale. De cette façon, il sera possible de renforcer l'état de droit et de continuer à restreindre la marge de manœuvre laissée à la culture de l'illégalité et de l'impunité.

Ces dernières années, la criminalité organisée transnationale a élaboré des mécanismes de fonctionnement de plus en plus sophistiqués, et il est donc urgent que la communauté internationale organise et améliore ses stratégies afin de faire front, tout en cherchant à adopter une approche transversale.

Malgré les ressources consacrées par chaque gouvernement à la lutte contre le trafic de drogue et les crimes connexes, il devient de plus en plus difficile d'élaborer des stratégies censées contrecarrer la capacité d'organisation et d'innovation des groupes criminels. C'est pourquoi il est impératif d'instaurer une étroite coopération internationale afin d'améliorer notre capacité de réaction face à la vitesse accrue à laquelle les groupes criminels s'adaptent aux mesures mises en place par chaque gouvernement. Le renforcement de la sécurité internationale exige que tous les États s'engagent à mettre en place un système efficace et fiable d'échange d'informations afin de découvrir les tendances et les liens nouveaux entre les groupes criminels organisés. Ces efforts de coopération et de coordination doivent être fondés sur l'idée d'une responsabilité commune et partagée, en tant que principe reconnu mondialement, et ce afin de générer une confiance mutuelle tout en respectant pleinement la souveraineté des États.

La réaction institutionnelle de l'ONU est cruciale, mais elle s'est jusqu'à présent avérée insuffisante, car les groupes criminels organisés représentent un phénomène de plus en plus sophistiqué, qui exige une réaction organisée et un engagement sans équivoque de la part de la communauté internationale.

Le Mexique estime que l'ONU doit jouer un rôle plus actif dans le débat sur la lutte contre ce fléau, non seulement dans le cadre de ses forums techniques, mais également en promouvant un engagement à haut niveau pour mener la lutte. De la même manière que nous exigeons un certain engagement dans la lutte contre le changement climatique, nous exigeons le même niveau d'engagement dans la lutte contre la criminalité organisée. Le Mexique estime que les débats qui auront lieu ultérieurement, que ce soit au Conseil, à l'Assemblée générale ou dans les organismes spécialisés de l'ONU, devront être organisés suivant une approche multidisciplinaire et équilibrée, et tirer profit des synergies existantes pour améliorer les résultats des travaux effectués dans chacun de ces forums.

Le débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur la criminalité transnationale organisée aura lieu prochainement dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Cet événement nous offre une occasion idéale de donner un nouvel élan à la coopération internationale et de renouveler notre engagement politique face à la criminalité organisée. Le Mexique reconnaît que le régime juridique actuel établi par les conventions pertinentes – la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, les différentes conventions en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants ou les 16 instruments de lutte contre le terrorisme – délimitent le cadre nécessaire pour la lutte contre la criminalité organisée. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que l'ensemble de la communauté internationale ratifie ces instruments.

La complexité de la problématique rend la coopération internationale d'autant plus importante. Il est extrêmement important de garder à l'esprit que la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, outre son coût humain, prélève des fonds importants au détriment du développement économique et social. C'est pourquoi nous estimons que le Conseil de sécurité doit contribuer à l'élaboration de mesures efficaces concernant les problèmes qui figurent à son ordre du jour, et ce afin de lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Il est particulièrement important de rechercher des moyens permettant au Conseil de sécurité, dans la limite de ses compétences, de contribuer aux importants travaux de l'Assemblée générale et des autres organismes de l'ONU, notamment de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, afin d'élaborer des mesures mieux organisées et coordonnées dans le cadre de la lutte mondiale contre les drogues.

Le Conseil de sécurité doit en priorité investir dans des mécanismes d'alerte rapide et de prévention afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée. Il convient donc que cet organe, en étroite collaboration avec l'Assemblée générale, l'Office contre la drogue et le crime et la Commission de consolidation de la paix, établisse des mandats concrets pour permettre aux missions de maintien et de consolidation de la paix de lutter contre la criminalité organisée en renforçant l'état de droit, en mettant en œuvre la réforme du secteur de la sécurité et en favorisant le développement.

Enfin, le Mexique estime important de renforcer le dialogue entre le Conseil et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et, à cette fin, estime qu'il serait utile que les réunions d'information avec l'UNODC soient plus régulières.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que la délégation française, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous appuyons en outre le projet de déclaration présidentielle.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. Je remercie aussi le Secrétaire général de sa déclaration importante, ainsi que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), M. Antonio Maria Costa, de son exposé utile et précis.

La tenue du débat d'aujourd'hui, peu de temps après celui de décembre 2009 qui portait sur l'Afrique (voir S/PV.6233), témoigne de la volonté du Conseil d'aborder la question dans sa globalité. Le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, en particulier les crimes de terrorisme, le trafic illicite d'armes légères et le blanchiment d'argent, représentent une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales. La difficulté de combattre cette criminalité est devenue d'autant plus grande que ces réseaux utilisent de plus en plus des technologies de l'information avancées, comme les téléphones satellitaires et les transactions informatiques.

Il existe des liens inquiétants entre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le financement du terrorisme. De nombreux pays, en diverses régions du monde, deviennent de plus en plus vulnérables. Il est donc essentiel de renforcer les efforts collectifs pour combattre ces crimes aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Nous nous félicitons du rôle joué par l'UNODC et par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, afin de renforcer la capacité des États à réagir de manière plus efficace face au problème du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée. Nous saluons notamment l'appui de l'UNODC aux initiatives régionales, comme en Afrique de l'Ouest et, plus récemment, en Afrique de l'Est.

L'Ouganda continue de prendre les mesures qui s'imposent, tant sur le plan national que dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine, et d'autres instruments internationaux, afin de combattre le trafic

de drogue et la criminalité organisée. Nous avons adopté des mesures et des lois rigoureuses qui sont constamment réexaminées, à mesure qu'apparaissent de nouvelles menaces.

Les conventions internationales pertinentes, notamment la Convention unique sur les stupéfiants et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, fournissent un cadre juridique solide à l'action internationale contre la criminalité organisée. Ce qu'il faut, c'est intensifier les efforts en faveur de la mise en œuvre des dispositions de ces conventions par les États Membres. La réponse collective de la communauté internationale face à la criminalité organisée peut devenir plus efficace grâce à une participation universelle à ces instruments.

Les réseaux de criminalité transnationale sont souvent bien organisés. Il est donc essentiel que les mesures et les réactions des instances nationales, sous-régionales et régionales, du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble visant à contrer ces menaces, soient globales et bien coordonnées.

Pour terminer, les pays les plus vulnérables au trafic de drogue et aux réseaux de criminalité transnationale organisée sont ceux qui possèdent les mesures de contrôle les plus faibles, notamment les pays en situation de conflit ou d'après conflit. Ceux-ci méritent l'appui de l'UNODC et de la communauté internationale pour faire face à ces problèmes.

La prolifération de la criminalité organisée fait fuir les investisseurs et a une incidence négative sur l'économie des pays touchés. Le tissu social et la santé de certaines tranches de la population en ressentent également les effets négatifs. Il est par conséquent important de prendre ces menaces en considération, tout en mettant au point des stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

L'Ouganda appuie le projet de déclaration présidentielle.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier la France d'avoir organisé cette séance du Conseil de sécurité. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa déclaration ainsi que le Directeur exécutif, M. Costa, de son exposé.

Le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) souligne que

les drogues, la criminalité transnationale et le terrorisme ont des incidences négatives sur le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme dans le monde, et appelle à des réponses collectives de la part de la communauté internationale. Ces dernières années, la communauté internationale s'est employée inlassablement à prévenir et à combattre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, et a obtenu des résultats positifs. Cependant, dans le même temps, les activités terroristes internationales, la criminalité transnationale organisée, et la production et le trafic de drogue ont tissé des liens qui les unissent étroitement et sont de plus en plus mondialisés, diversifiés, informatisés et sous le contrôle des cartels.

La lutte mondiale contre la drogue reste un défi de taille. Dans certains pays qui se trouvent dans des situations de conflit et d'après conflit, on a observé une augmentation des flux d'armes et de fonds illégaux destinés au trafic de drogue et à la criminalité transnationale organisée qui y est associée. Il s'agit de canaux de financement d'organisations terroristes, qui mettent en péril la stabilité sociale et le développement économique de ces pays.

Le renforcement de la coopération internationale, fondé sur une vaste participation et une responsabilité partagée, est la manière la plus efficace de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée qui y est associée. C'est précisément parce que la demande de drogue ne diminue pas dans certains pays développés et à cause des profits gigantesques qui en découlent, que les cartels de la drogue internationaux organisent sans scrupules la production et le trafic de drogue.

Puisque les régions économiquement sous-développées constituent le plus souvent les points d'origine de la production de drogue et de transit pour le trafic de drogue, la lutte internationale contre la drogue doit les contrôler de manière plus équilibrée, pour réduire la demande de drogue et atténuer le mal qu'elle cause.

Aider les pays en développement à relancer leur économie et à créer des emplois est la seule approche qui puisse régler le problème de la drogue à la racine. Le trafic de drogue et la criminalité transnationale qui y est associée s'épanouissent souvent dans des sociétés pauvres, économiquement à la traîne. Certains pays qui sortent d'un conflit sont accablés par les difficultés que posent le développement économique, le chômage des

jeunes et des institutions judiciaires inadaptées, devenant ainsi les principales victimes du trafic de drogue international.

Il est particulièrement important d'aider ces pays en développement à développer leur économie pour supprimer les facteurs favorisant le trafic de drogue et d'autres crimes. La communauté internationale doit aider ces pays à développer d'autres types d'activités économiques, à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie de la population afin qu'elle dispose d'autres sources de revenus, soit mieux informée et à même de ne pas céder à la tentation de consommer des drogues.

La lutte contre le trafic de drogue repose sur le développement social et bien d'autres facteurs et exige que les gouvernements, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies tirent le meilleur parti de leurs avantages respectifs et de leur savoir-faire pour coopérer de manière efficace. La responsabilité principale de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale connexe incombe aux gouvernements. La coopération internationale dans ce domaine doit adhérer aux principes de respect de la souveraineté et de l'égalité des avantages mutuels. Les organisations régionales doivent être mobilisées et leur rôle de chef de file doit être pleinement mis à profit.

Sur le plan international, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un plus grand rôle de coordination. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et d'autres organes créés par des traités internationaux doivent continuer de jouer un rôle important en favorisant la coopération internationale et en aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités. Nous encourageons les organes opérationnels de l'ONU à continuer de lutter contre le problème du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Par conséquent, le Conseil doit se concentrer davantage sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant de conflits armés. Le Conseil de sécurité peut continuer de participer à la lutte contre la drogue et la criminalité transnationale organisée connexe selon sa propre approche, mais il doit axer ses efforts dans ce domaine sur des pays en

conflit ou sortant d'un conflit afin de les aider à résoudre le problème du conflit armé.

En attendant, nous espérons que le débat du Conseil de sécurité sur cette question contribuera à la lutte mondiale contre la drogue et la criminalité transnationale organisée.

M. MOUNGARA MOUSSOTSI (Gabon) : Je voudrais tout d'abord savoir gré à la délégation française d'avoir inscrit à l'ordre du jour le thème relatif aux menaces transversales que représentent les drogues, la criminalité transnationale et le terrorisme.

Parce que ces menaces sont réelles et présentent de graves dangers tout aussi réels et des défis à la paix et à la sécurité internationales, elles appellent des réponses globales. Parce qu'elles n'épargnent aucune sphère géographique ni aucun pays, ces menaces méritent un traitement collectif et une lutte concertée. De ce point de vue, l'échange d'informations, le partage d'expériences de même que l'assistance sur le plan international demeurent impératifs.

Parce qu'elles s'attaquent à toutes les strates sociales de nos États, favorisent la corruption et contribuent à la déstabilisation des démocraties, surtout naissantes, et parce qu'elles constituent un frein aux efforts de développement et participent à l'exacerbation des crises et des tensions dans les zones déjà fragilisées par des défis majeurs en matière de sécurité et de développement, ces menaces appellent un renforcement de l'arsenal juridique existant tant au plan national qu'au niveau international. Parce que certains pays présentent plus que d'autres des faiblesses uniques, dues à des facteurs divers qui favorisent le cercle infernal du non-droit et du sous-développement, nous en appelons à une assistance plus accrue dans le domaine du renforcement des capacités de ces pays afin de leur permettre de mieux lutter contre ces menaces et de mieux participer à l'effort mondial dans ce sens.

À ce titre, nous nous félicitons de l'instauration d'un partenariat entre l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, ses États membres et le réseau international de prévention de la criminalité dans le but d'apporter une riposte efficace contre les différents maux engendrés par le crime transnational. C'est pourquoi, compte tenu des défis que l'Institut doit relever sur le continent, notamment la complexité toujours croissante des opérations menées par les groupes criminels transnationaux et la circulation illicite d'armes à feu,

nous insistons sur la nécessité de doter l'Institut africain de moyens financiers conséquents en augmentant les subventions qui lui sont accordées par l'Organisation des Nations Unies.

Une fois de plus, ma délégation voudrait vous savoir gré, Monsieur le Président, d'avoir suscité ce débat et vous assure de son appui à la déclaration présidentielle que vous avez bien voulu nous présenter.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué la présente séance sur les menaces transnationales. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son attachement à cette question importante, et M. Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de ses efforts et de son dévouement qui jouent un rôle central dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale.

La drogue et la criminalité font partie des huit priorités fixées par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011 du Secrétaire général. De fait, la criminalité transnationale et les groupes et réseaux de trafiquants de drogue n'ont jamais été aussi influents et présents sur la scène mondiale. Les liens entre leurs activités illicites sont de plus en plus alarmants. Ces activités sont inévitablement associées à la violence et à la corruption et, dans de nombreux cas, elles servent à financer des groupes terroristes et des actes de terrorisme. En conséquence, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue nuisent à long terme à la paix, la sécurité, et le développement économique et doivent clairement être combattus simultanément sur différents fronts.

La criminalité transnationale, le trafic de drogue et le terrorisme tirent parti de l'incapacité des États à maintenir l'ordre. Ils alimentent et font perdurer des conflits existants et menacent les efforts de consolidation de la paix dans les États sortant d'un conflit. Dans une société mondialisée, les groupes et réseaux criminels transnationaux ont plus facilement accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications et diversifient de plus en plus leurs activités. Il est donc nécessaire d'adapter sans cesse notre riposte.

Je voudrais m'arrêter sur les éléments suivants. S'agissant de la drogue, même si, selon les statistiques de l'UNODC, la production mondiale de cocaïne et

d'héroïne est en baisse, la lutte contre le fléau de la drogue doit être intensifiée. Cette lutte exige une approche internationale globale reposant fermement sur un sens de la responsabilité partagée. Une attention particulière doit être accordée à des modes de collaboration efficaces entre les pays producteurs de drogue, les pays de transit et les pays consommateurs. Les États doivent renforcer leurs capacités, échanger des informations, se fournir réciproquement une assistance juridique et mener des opérations conjointes. Les stratégies de contrôle des cultures doivent prévoir d'autres programmes de développement ainsi que des mesures d'élimination de la drogue et de répression. À cet égard, nous saluons la Déclaration politique et le Plan d'action adoptés à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, et nous nous félicitons que l'on y reconnait qu'une coopération entre pays développés et pays en développement est indispensable.

En raison des avancées de la technologie, la criminalité transnationale organisée s'appuie de plus en plus sur des réseaux flexibles plutôt que sur des structures rigides. Ce nouveau mode d'organisation permet aux criminels de diversifier leurs activités, d'être moins visibles et d'exercer plus longtemps leurs activités. Nous pensons que la lutte contre la criminalité organisée nécessite des efforts globaux afin de renforcer les capacités des États en matière d'état de droit.

Les criminels sont, entre autres choses, motivés par l'appât du gain. C'est pourquoi nous estimons qu'il importe d'affaiblir la criminalité organisée en éliminant son aptitude à blanchir des capitaux. À cet égard, nous encourageons les organisations internationales et régionales à associer leurs efforts en vue d'établir un mécanisme robuste de renforcement des capacités d'assistance à l'état de droit.

S'agissant du terrorisme, le Liban condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous soulignons la nécessité de criminaliser toutes les pratiques terroristes et toutes les formes d'appui dont les terroristes bénéficient, y compris le financement et l'instigation. Nous estimons que le terrorisme est un phénomène mondial qui n'est pas propre à une race, à une religion, à une couleur de peau ou à un pays. L'aptitude à créer des réseaux ayant une dimension mondiale et des capacités très avancées donne aux terroristes une nouvelle dynamique. C'est pourquoi il est impératif de traiter des causes profondes de ce phénomène et de renforcer les États responsables

et l'état de droit, ainsi que les droits de l'homme fondamentaux, dans le cadre d'une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme.

S'agissant de la coopération internationale, la nature transnationale de la criminalité et du trafic de stupéfiants signifie qu'aucun pays ne peut y faire face seul. À cet égard, ma délégation se félicite du rôle joué par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, INTERPOL, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organes et organismes compétents de l'ONU pour aider les États Membres à lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Nous les encourageons à poursuivre et à renforcer leur coopération avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes. Nous félicitons tout particulièrement l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de fonctionner avec un budget limité, approvisionné essentiellement par des contributions volontaires. Nous exprimons notre plein appui à cette importante organisation. Nous appuyons la recommandation tendant à ce que l'ONU envisage d'intégrer la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale dans l'ensemble de ses activités de prévention des conflits, d'évaluation et de consolidation de la paix.

La lutte collective contre la criminalité organisée dépend du renforcement du cadre institué par les traités internationaux. Les actions et stratégies nationales, régionales et internationales de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée doivent être non seulement globales, mais bien coordonnées. Il est tout aussi important de coopérer avec les acteurs de la société civile.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation française, d'avoir pris à point nommé l'initiative d'organiser la présente séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen des menaces contre la paix et la sécurité internationales et à l'adoption de l'important projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général d'avoir énoncé la démarche stratégique adoptée par l'ONU face à ces questions. Nous souhaitons également remercier M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), pour son exposé détaillé.

Le trafic de drogue illicites associé à la criminalité organisée et au terrorisme a pris des proportions dangereuses dans diverses régions du monde. Nous appuyons l'accent mis par le Conseil de sécurité, principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, sur l'aide à apporter pour régler cette question.

La menace que représente la drogue afghane a un caractère mondial et est plus grave qu'elle ne l'a jamais été. À cet égard, il nous semble que nous sommes confrontés à une menace contre la paix et la sécurité internationales qui exige du Conseil de sécurité qu'il prenne des mesures appropriées. La Russie croit que les décisions adoptées dans le contexte du processus Paris-Moscou actuellement en cours sous les auspices de l'ONU constituent la base d'une intensification de la coopération internationale pour lutter contre la menace mondiale que pose la drogue en provenance de l'Afghanistan. Nous sommes également d'avis que ce processus est l'un des instruments les plus efficaces et les plus prometteurs dont dispose la communauté internationale. Le moment est venu de réfléchir à la façon dont nous pouvons fonder sur ces décisions, sur la base des tendances récentes qui se sont manifestées en matière de stupéfiants en Afghanistan et dans les pays voisins.

Nous pensons également qu'il serait utile de tenir la troisième conférence du processus Paris-Moscou au niveau des directeurs des organismes compétents à la fin de cette année. Au cours de cette conférence, la communauté internationale pourrait adopter un programme d'action spécifique sur la lutte contre les stupéfiants afghans, qui serait fondé sur les décisions de politique générale adoptées précédemment. Nous suggérons que la conférence s'intéresse tout particulièrement à accroître l'efficacité de la fourniture d'une assistance technique et autre aux gouvernements de l'Afghanistan et des autres États de l'Asie centrale. En aidant le Gouvernement afghan à lutter contre le trafic de drogue, nous devons également utiliser toutes les capacités de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan.

Un autre élément très important de la lutte contre le flux de drogues en provenance d'Afghanistan consiste à mettre fin à la fourniture illégale à ce pays des précurseurs nécessaires à la production d'héroïne. Nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires pour appliquer les dispositions de la résolution 1817 (2008). À cet égard, nous pensons que l'Organe international de contrôle des stupéfiants

et l'UNODC ont un rôle important à jouer en la matière. Nous estimons important qu'il participe à l'élaboration d'initiatives visant à renforcer le régime international de contrôle des précurseurs. À cet égard, je pense aux mesures prises : pour marquer les précurseurs afin que nous puissions identifier précisément les producteurs et les fournisseurs de ces substances en Afghanistan; pour renforcer le contrôle international de la circulation des précurseurs à partir d'un système de notification de pré-exportation, de réexportation et de revente à des pays tiers; pour contrôler le transport de fret lourd à la frontière afghane; et pour autoriser toute activité liée à la fourniture de précurseurs et de leurs produits de remplacement.

Nous croyons qu'en exécutant des programmes et des projets visant à lutter contre le commerce afghan illégal des stupéfiants et des précurseurs nécessaires à leur production, il importe que nous fassions le maximum pour exploiter les capacités des organisations et organismes régionaux – plus particulièrement l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et le Centre régional d'informations et de coordination pour l'Asie centrale – afin de lutter contre le commerce illégal de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs.

Nous attachons une grande importance à l'élargissement du travail de suivi qualitatif du mécanisme du Comité des sanctions créé par la résolution 1267 (1999) afin de mettre pleinement en œuvre les dispositions pertinentes des résolutions 1735 (2006) et 1904 (2009). Il faut déployer de nouveaux efforts en vue d'appliquer concrètement ces résolutions afin d'établir, au titre du régime de sanctions du Comité créé par la résolution 1267 (1999), la liste des seigneurs afghans de la drogue qui financent le terrorisme grâce aux recettes illégales du trafic des stupéfiants.

Nous pensons que l'une des priorités de la lutte contre le terrorisme est de contrer l'idéologie et la propagande terroristes et de triompher des tendances radicales qui alimentent le terrorisme. Nous devons priver les groupes terroristes de ce terrain et des ressources logistiques. Il faut, dans le cadre de ces efforts, rallier les capacités de la société civile et des milieux d'affaires au sein d'un partenariat actif et sur un pied d'égalité entre les secteurs public et privé, comme le préconisent la Stratégie antiterroriste

mondiale des Nations Unies et des résolutions clefs du Conseil de sécurité.

La question de la sécurité de l'information au niveau international a acquis récemment une grande importance. Il nous semble important d'envisager un système de mesures visant à lutter contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins terroristes et à contrer les actions menées par des terroristes et des criminels pour saper la paix, la stabilité et la sécurité internationales. Nous croyons à cet égard qu'il existe un besoin pressant d'élaborer et d'adopter une convention internationale universelle de lutte contre la cybercriminalité, notamment un code de conduite général à l'intention des États dans le domaine de l'information mondiale.

En conclusion, j'affirme que l'adoption du projet de déclaration présidentielle aujourd'hui illustrera la détermination et l'unité du Conseil face aux menaces croissantes qui pèsent sur la stabilité internationale. Nous croyons que cet important document permettra d'intensifier la coopération internationale dans ce domaine.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis de remercier la présidence française d'avoir convoqué cette importante séance. Je voudrais également saisir la présente occasion pour remercier M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour le dévouement avec lequel il travaille et pour son exposé.

La croissance rapide des réseaux criminels transcende les frontières nationales et régionales et a de graves conséquences pour la paix et la sécurité mondiales. Les pays qui ne sont pas gouvernés de manière adéquate, en particulier ceux qui émergent de situations d'après conflit ou de crises humanitaires, sont les plus vulnérables, et les situations instables sont un terrain fertile pour le développement des activités criminelles et terroristes et de la corruption. La relation bien évidente de cause à effet entre, d'une part, des mauvaises conditions socioéconomiques et l'absence de l'état de droit et, d'autre part, la montée de la criminalité et de la corruption ne permet pas d'instaurer un développement durable et a une incidence négative sur la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales.

Pour réagir efficacement au fléau de la criminalité organisée transnationale, la communauté

internationale doit tout d'abord déployer davantage d'efforts pour que les pays en développement soient moins vulnérables face à la criminalité organisée, en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté généralisée, en investissant dans le développement sanitaire et humain, et en assurant le respect systématique de la loi et le renforcement des capacités. Grâce à ces activités de prévention, la communauté internationale permettra aux pays en développement de lutter eux-mêmes contre la criminalité organisée, dans l'intérêt de tous les États et de l'ensemble de la communauté internationale.

Afin d'avoir une évaluation commune des tendances à la hausse de la criminalité et de la corruption, ce qui est indispensable à l'élaboration de politiques et d'activités de lutte contre ce problème, les Nations Unies et ses organismes concernés, par le biais du concept « Unité d'action des Nations Unies », doivent améliorer davantage la cohérence dans la collecte et le partage de l'information et dans l'analyse stratégique des données. Dans ce contexte, je voudrais encourager la création d'autres logiciels d'application importants comme le Système national de contrôle des drogues (NDS), la notification préalable à l'exportation (PEN On Line), le goAML et d'autres outils conçus spécifiquement pour le contrôle national et international et la lutte contre la criminalité organisée.

Ma délégation s'associe à ceux qui reconnaissent la gravité de ce problème et souligne que, vu la nature de celui-ci, il est clair qu'aucun pays ne peut s'y attaquer seul avec succès. S'il est vrai que la mise en place de systèmes judiciaires et de police adéquats dans les pays concernés est d'une importance vitale, la coopération aux niveaux sous-régional et régional est tout aussi importante. Les stratégies régionales et la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux adaptés aux spécificités nationales et régionales peuvent fournir un cadre juridique global pour la coopération et pour des activités de lutte couronnées de succès. En outre, elles peuvent accroître la capacité nationale, régionale et mondiale de lutter efficacement contre les menaces internationales posées par la criminalité organisée, le trafic de drogue et la corruption.

Je voudrais également saisir cette occasion pour annoncer que mon pays a procédé à d'importantes réformes législatives, judiciaires et structurelles en vue de renforcer notre système de contrôle des drogues et de lutter contre le trafic illicite et les crimes connexes. Par ailleurs, la Bosnie-Herzégovine attache la plus haute importance à la coopération bilatérale et

régionale dans la lutte contre ces menaces à la paix et la sécurité internationales et s'engage pleinement à coopérer étroitement avec les pays voisins et les organisations régionales et internationales concernées.

Nous pensons qu'en s'attaquant à ce problème, il est essentiel de coopérer, d'échanger des informations et des expériences et de promouvoir les pratiques optimales. À cet égard, la Bosnie-Herzégovine appuie pleinement les efforts conjoints déployés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organes et agences des Nations Unies pertinents, pour faire face aux nombreux risques de sécurité causés par le trafic de drogue dans beaucoup de pays et de régions.

Souvent, les leçons apprises dans une région peuvent s'avérer particulièrement utiles dans une autre région. Dans ce contexte, les connaissances et l'expertise de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sont d'une valeur exceptionnelle, et les États Membres devraient pouvoir les mettre à profit.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales et d'avoir mis à notre disposition un document de réflexion très utile (voir S/2010/94) pour faciliter nos débats. Nous remercions le Secrétaire général pour ses très précieuses réflexions sur la question. Nous remercions également M. Antonio Maria Costa pour son exposé concis. Nous nous félicitons du rôle joué par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ses partenaires, aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'en dehors de celui-ci, pour s'attaquer aux innombrables problèmes causés par le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée qui l'accompagne.

Le trafic de drogue demeure un crime transnational organisé endémique et lucratif et, en ce sens, une menace grave contre la paix et la sécurité mondiales. Aucun pays n'est complètement à l'abri de ses conséquences dévastatrices. En effet, aucun pays ne peut gagner seul la guerre contre les stupéfiants. En Afrique, le trafic, la culture, le traitement et l'abus des stupéfiants sont en augmentation, et constituent inévitablement des obstacles aux efforts de développement du continent. Les cartels internationaux de trafiquants d'autres régions du monde continuent de profiter des capacités insuffisantes de maintien de

l'ordre de la plupart des pays africains et de transformer ceux-ci en points importants de transit de drogues et armes illicites.

L'Afrique de l'Ouest est la sous-région la plus touchée par ces infâmes activités, car elle devient de plus en plus un point important de stockage et de transit pour la cocaïne et les autres drogues illicites. Les activités de ces cartels de trafiquants constituent une menace grave non seulement pour les structures démocratiques naissantes de la sous-région, mais pour la bonne gouvernance et l'état de droit. En effet, elles constituent un obstacle majeur aux efforts sous-régionaux visant à promouvoir la prospérité, la création de richesses véritables, le travail productif, le développement et la consolidation de la paix. Le trafic de drogue a conduit directement à la montée de la délinquance violente, à la prolifération des armes de petit calibre, à la traite des êtres humains, à la corruption systémique, au blanchiment d'argent et à l'instabilité politique et économique. Le trafic de drogue alimente le trafic illicite d'armes à feu qui, à son tour, permet aux conflits de se multiplier dans notre sous-région.

On ne devrait pas attendre d'un seul pays ou d'une seule région qu'ils mènent cette lutte contre la criminalité transnationale organisée. Elle exige une coopération mondiale coordonnée, globale et efficace. Cette approche oblige aussi bien le Conseil que la communauté internationale à toujours prendre en compte la question plus vaste des réseaux de contrôle de l'offre et de la demande de drogue, étant donné qu'ils sont toujours interdépendants. Si nous adoptons une approche de contrôle de l'offre, cela facilitera les enquêtes sur les trafiquants de drogue, leur arrestation et les poursuites engagées contre eux. Il faut vivement encourager la saisie des avoirs dans les pays de provenance des drogues. S'agissant de la demande, il faut prendre des mesures pour promouvoir l'éducation sur les drogues et une plus grande sensibilisation du public aux conséquences de la toxicomanie et du trafic illicite des drogues dans les pays où les drogues sont consommées. Ces mesures doivent s'accompagner d'un meilleur échange d'informations et d'une élaboration des politiques basée sur des informations émanant des services de renseignement.

Nous appuyons la proposition d'ériger la prévention de la criminalité en facteur de toutes stratégies de prévention des conflits, d'analyse des conflits, d'évaluation et de planification des missions. À cet effet, il est important de renforcer les capacités

des autorités régionales et nationales pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations internationales en ce qui concerne les stupéfiants, le terrorisme, le contrôle des armes et la criminalité transnationale organisée.

En fait, il est nécessaire d'adopter une approche multidisciplinaire aux niveaux national, régional et mondial, dans le contexte plus large de l'éradication de la pauvreté et du développement humain. Les mesures prises en matière de justice pénale et de maintien de l'ordre doivent s'accompagner de programmes destinés à s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et à éradiquer la pauvreté. À cet égard, le système des Nations Unies dans son ensemble doit renouveler son engagement à l'objectif d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date butoir de 2015.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de la coopération, de la coordination et d'une action engagée et concertée de la part de la communauté internationale. Notre débat d'aujourd'hui nous a offert une autre occasion de réfléchir aux conséquences des menaces transnationales contre la paix régionale et internationale. Nous disposons déjà des instruments et des outils juridiques nécessaires pour rendre le crime peu attrayant et peu rentable. À l'heure actuelle, nous devons avant tout faire preuve de la volonté politique nécessaire et mobiliser les ressources nécessaires pour gagner la guerre contre la criminalité transnationale organisée.

Nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui sera publiée à la fin de ce débat.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et d'avoir appelé l'attention du Conseil sur la grave menace à la paix et à la sécurité internationales posée par la criminalité transnationale. Je remercie également M. Costa de son exposé instructif et pénétrant de ce matin.

Je voudrais soulever trois points. Premièrement, la menace posée par le trafic de drogue est réelle et mondiale. Le Royaume-Uni, tout comme tous les autres États Membres, a la responsabilité d'appuyer les initiatives qui réduisent aussi bien la demande que l'offre de drogues, qui font tant de mal à nos familles, nos communautés et nos sociétés. Mais l'ampleur du défi est telle que la communauté internationale doit mettre en place une réponse coordonnée. L'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) joue un rôle essentiel à cet égard.

Je tiens à insister tout particulièrement sur le travail important réalisé par l'UNODC en Afghanistan. L'enquête annuelle publiée l'année dernière a confirmé une baisse de 22 % de la culture du pavot en 2009. Nous sommes d'accord avec la récente analyse de l'UNODC, selon laquelle la culture du pavot devrait rester stable en 2010. Cela montre qu'une action mondiale et régionale efficace pour parer à la menace que représente le trafic de drogue est possible. Mais cela montre également qu'il ne faut pas se laisser aller à l'autosatisfaction.

Deuxièmement, la menace posée par le trafic de drogue fait partie d'un problème plus large posé par la criminalité organisée. Le Royaume-Uni déplore l'augmentation du nombre d'enlèvements et de prises d'otages dans le but de mobiliser des ressources et de s'assurer des avantages politiques, que ce soit en Asie du Sud, en Afrique ou en Amérique latine. L'année dernière, le Conseil économique et social a demandé que l'on ne fasse pas d'importantes concessions aux auteurs d'enlèvements. Nous demandons à tous les États Membres de répondre à cet appel et de ne pas payer de rançons, privant ainsi les criminels et les terroristes d'une source vitale de financement et d'influence politique. Comme de nombreux collègues l'ont affirmé ce matin, le lien est clair entre conflit et terrorisme, d'une part, et entre drogues et criminalité internationale, d'autre part.

Une action nationale et internationale plus ferme contre le fléau de la corruption est également nécessaire. La Convention des Nations Unies contre la corruption a un rôle essentiel à jouer. Nous encourageons tous les États parties à collaborer pour s'assurer que le mécanisme d'examen adopté à Doha l'année dernière soit aussi efficace que possible.

Troisièmement, il ressort clairement de nos débats d'aujourd'hui que les criminels et les terroristes menacent la stabilité et la sécurité, ainsi que les institutions démocratiques, dans les régions fragiles du monde. Les pays situés dans les régions où l'état de droit est fragile et où le système pénal est sous-développé sont particulièrement vulnérables à ces menaces transnationales. Ceci souligne l'importance d'une action internationale coordonnée, mettant fortement l'accent sur la consolidation de la paix, afin de renforcer les capacités des pays et des régions qui courent le plus de risques. Bien souvent, dans des

situations de conflit à répétition, nous constatons que le problème tient particulièrement à des systèmes judiciaires faibles et à une absence de capacités policières efficaces.

Ce sont là des questions délicates pour tous les gouvernements. Il n'y a pas de réponse facile. Mais, si les criminels transnationaux ont l'esprit vif et inventif, la réaction de la communauté internationale doit l'être aussi. Nous appuyons fermement l'appel lancé dans le projet de déclaration présidentielle d'aujourd'hui à ce que le Secrétaire général prenne en compte ces menaces lorsqu'il analyse une situation de conflit et soumet des recommandations au Conseil de sécurité. J'attends avec intérêt de débattre à l'avenir de ces questions au Conseil.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la France de son initiative d'organiser un exposé sur la criminalité transnationale organisée en tant que menace à la paix et à la sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et M. Antonio Maria Costa de leurs exposés fort utiles.

La communauté internationale a redoublé d'efforts pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, en particulier depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée il y a 10 ans. Le trafic de drogue est étroitement lié à la criminalité transnationale organisée. Les efforts internationaux des 10 dernières années en matière de lutte contre les stupéfiants ont débouché l'année dernière sur l'adoption par la Commission des stupéfiants d'une nouvelle Déclaration politique et d'un Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

En dépit de tous ces efforts internationaux coordonnés pour lutter contre la grave menace posée par les drogues et le crime, on ne peut pas véritablement dire que la situation se soit améliorée au cours des 10 dernières années. Je tiens à mettre l'accent sur trois facteurs qui rendent encore plus difficile la recherche d'une solution.

Premièrement, les progrès réalisés dans les domaines des transports, des technologies de l'information et des systèmes financiers ont facilité la traite des êtres humains, la contrebande, le commerce d'armes et de drogues et le transfert des recettes des activités criminelles. Ces progrès ont permis aux

groupes et aux réseaux criminels de se diversifier et de se connecter.

Deuxièmement, il existe un lien de plus en plus étroit entre le trafic de drogue et d'autres types de criminalité transnationale organisée, comme le trafic d'armes, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et la corruption. Un tel lien est particulièrement visible, comme de nombreux collègues l'ont dit plus tôt, dans des États en proie à un conflit ou aux prises avec une situation d'après conflit fragile.

Grâce aux profits générés par le trafic de drogue et parfois de minéraux et par le trafic d'armes légères, les groupes criminels non étatiques peuvent corrompre les institutions de l'État et mieux s'équiper avec d'excellentes capacités opérationnelles. Ils peuvent financer des actes de terrorisme lorsque des conflits se prolongent dans des situations fragiles, ce qui, par la suite, empêche la mise en place d'un gouvernement démocratique et de l'état de droit et fait obstacle au développement durable. C'est ainsi que les groupes criminels organisés prennent contrôle de la situation et mettent en place des itinéraires sûrs pour leur commerce illicite, alors que les institutions étatiques fragiles de gouvernance deviennent de plus en plus faibles.

Troisièmement, les activités des groupes criminels organisés peuvent facilement traverser les frontières et avoir des impacts négatifs sur les pays voisins dans un premier temps et, par la suite, dans l'ensemble de la région. Il est indispensable de compléter les efforts nationaux par une coopération régionale et internationale.

Compte tenu de toutes ces difficultés, je serais reconnaissant à M. Costa s'il pouvait peut-être faire quelques remarques en réponse aux deux questions suivantes. Premièrement, s'agissant du rôle du Conseil de sécurité, les exposés sur la criminalité transnationale organisée sont utiles pour sensibiliser la communauté internationale aux causes et aux conséquences de cette menace et pour dégager un consensus, rôle premier du Conseil de sécurité. Mais M. Costa peut-il nous suggérer plus précisément comment le Conseil de sécurité pourrait tenir compte de son analyse et de son évaluation dans ses travaux?

La deuxième question porte sur l'échange d'informations ou de renseignements. Nous devrions encourager la création de réseaux régionaux d'échange d'informations dans les zones qui connaissent le plus

de problèmes. Mais quelles mesures concrètes pourraient être prises pour promouvoir un échange d'informations en temps utile et plus efficace et la mise en place d'opérations conjointes entre les divers acteurs?

Je tiens à terminer en soulignant à quel point il est important de lutter contre cette menace transnationale non seulement pour prévenir les conflits et consolider la paix, mais également pour promouvoir la sécurité humaine. Le Japon appuie pleinement le travail fort utile de l'UNODC, qui s'efforce de mobiliser la communauté internationale.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, je tiens à remercier la France du rôle de chef de file qu'elle a joué en appelant l'attention sur ces questions importantes. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son engagement et de sa présence ici aujourd'hui, ainsi que le Directeur exécutif, M. Costa, de son exposé sincère et réfléchi, comme d'habitude, et de sa collaboration continue avec ce conseil.

Il y a peu, la question dont nous sommes saisis aujourd'hui n'aurait peut-être pas pu être inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Toutefois, la criminalité organisée et le trafic de drogue, ainsi que les conséquences terribles qu'entraînent la criminalité et la corruption de grande ampleur, sont précisément la forme de menace à la sécurité et à la stabilité mondiale à laquelle ce conseil doit faire face dans le monde interdépendant d'aujourd'hui. Nous sommes confrontés à un ensemble extraordinaire de défis mondiaux, dont le trafic de drogue, qui sont arrêtés par les frontières nationales comme un vent de tempête est arrêté par les maisons. Le trafic de drogue, tout comme le terrorisme international, les pandémies et le changement climatique, représente une menace transnationale à la sécurité qui ne peut, par définition, être combattue par un seul pays. Le travail que nous accomplissons ensemble au Conseil de sécurité pour épauler les États fragiles et renforcer leurs capacités à subvenir aux besoins de leurs populations est essentiel pour lutter contre ces menaces du XXI^e siècle.

Les États en proie à la pauvreté et secoués par des conflits luttent le plus souvent pour assurer le contrôle de leur propre territoire, répondre aux besoins élémentaires de leurs citoyens et asseoir plus largement l'état de droit. Cela les rend plus vulnérables face aux réseaux terroristes et criminels qui veulent les exploiter, ce qui renforce ces prédateurs transnationaux

et mine par conséquent la sécurité mondiale. On ne peut éviter d'établir le lien suivant. Là où le développement fait défaut, la sécurité en pâtit.

Cette dynamique est particulièrement claire lorsqu'il s'agit du fléau des stupéfiants illicites. La menace de la criminalité internationale organisée et des trafiquants de drogue est amplifiée par le conflit, le chaos, la pauvreté et l'instabilité, et celle-ci amplifie à son tour l'ensemble de ces maux. Comme le Directeur exécutif Costa l'a justement relevé, nous sommes face à un cercle vicieux dans de trop nombreux pays. Il a affirmé que la vulnérabilité attire le crime, et le crime, à son tour, aggrave la vulnérabilité. Trop souvent, les États qui ne sont pas en mesure de fournir les services de base à leurs citoyens ne disposent pas non plus de la force nécessaire pour repousser les rapaces de la criminalité internationale.

La drogue et le trafic de drogue font plus que simplement menacer la stabilité politique; ils sapent aussi l'état de droit, surchargent les prisons, grèvent les systèmes de santé publique, causent la perte de vies humaines et dévastent les communautés. Ils bloquent et étouffent les activités de développement pouvant apporter prospérité, paix et sécurité durables; ils ouvrent la voie à un autre retour à la pauvreté, au chaos et au conflit et, en introduisant le malheur et le désespoir dans la vie quotidienne des citoyens d'autres nations, ils menacent la sécurité de toutes les nations.

Les coûts économiques directs suffisent déjà amplement. Selon les calculs des observateurs internationaux, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la criminalité internationale organisée et la corruption peuvent absorber non moins de 15 % du produit intérieur brut mondial. Mais aujourd'hui, les dépenses de sécurité entraînées par cette dangereuse forme de criminalité organisée peuvent être encore plus importantes, parce que, sans parler même de la corrosion et de la corruption que les cartels de la drogue introduisent en de très nombreux États, les trafiquants de drogue ont des liens de mieux en mieux démontrés avec les groupes terroristes et rebelles, ce qui compromet encore davantage la sécurité politique et le développement économique. Les syndicats du crime aident maintenant les terroristes à s'infiltrer à travers les frontières, à passer des armes en contrebande et à se doter de faux papiers. Entre-temps, les groupes terroristes recourent souvent à des activités de criminalité organisée pour étendre leur rayon d'action. Ils ont souvent recours aujourd'hui, pour financer leurs activités, à l'extorsion,

à la vente de drogue et même à la fraude sur les cartes de crédit et à l'escroquerie sur les assurances.

L'interdépendance croissante entre groupes terroristes et criminalité organisée rend encore plus difficile d'endiguer le flux du financement du terrorisme. Puisque les groupes terroristes imitent de plus en plus les tactiques de la criminalité organisée, notre réaction internationale doit inclure les méthodes traditionnelles des défenseurs de la légalité. Et c'est ainsi que les États-Unis travaillent avec leurs partenaires internationaux pour identifier ces liens entre terroristes et criminels et essayer de les démanteler là où ils existent; mieux encore, nous travaillons à renforcer la justice pénale et les institutions chargées de faire appliquer la loi de manière qu'elles puissent empêcher que de tels liens ne se nouent.

Cela nous amène à un nouveau modèle mondial de coopération internationale en matière d'application de la loi, un modèle créé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – la Convention de Palerme – et par la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ces accords, avec les trois conventions des Nations Unies contre les drogues illicites, forment l'épine dorsale du cadre multilatéral commun servant à mieux protéger nos nations des menaces transversales de la criminalité, de la drogue et de la corruption.

Il ne sera en aucune manière facile de relever ces défis. Pendant les années qui se sont écoulées depuis l'adoption des conventions, les réseaux criminels ont mis à profit l'Internet, les transactions financières électroniques, l'accroissement des échanges et autres technologies liées à la mondialisation pour renforcer leur étreinte et brouiller les pistes. Il est particulièrement difficile de traquer et d'empêcher une telle activité criminelle dans les régions encore en butte à une grande pauvreté ou qui sortent d'un conflit. Aussi devons-nous travailler ensemble à utiliser au mieux les instruments qui nous sont fournis par les conventions et travailler à court-circuiter le syndrome déstabilisateur de la criminalité internationale.

Ayant parlé du caractère général des défis, je tiens à dire quelques mots du rôle joué par les États-Unis pour les relever, comme le soulignent nos efforts pour aider les gouvernements à prendre leurs responsabilités en tant que partenaires égaux dans la lutte contre ce défi commun.

En 2008 et pendant toute l'année 2009, les États-Unis ont consacré environ 36 millions de dollars à

appuyer les activités de l'UNODC. Nous sommes déterminés à poursuivre cet appui, et nous reconnaissons que les efforts de l'UNODC et autres organisations régionales et internationales font fonction d'important multiplicateur de puissance. Pour 2010, le Département d'État a alloué environ 2 milliards de dollars à des programmes de haute priorité en appui à trois objectifs interdépendants : d'abord, institutionnaliser l'état de droit en développant des systèmes de justice pénale de pays partenaires aux fins de renforcer l'application de la loi, d'améliorer l'efficacité du système judiciaire, de renforcer la coopération dans les affaires de justice et de promouvoir le respect des droits de l'homme; deuxièmement, perturber hors des États-Unis la production et le trafic de drogue illicites par le biais d'actions ciblées de lutte contre les stupéfiants, d'appui au renforcement des institutions et par une coordination renforcée avec les gouvernements et les organisations internationales; et, troisièmement, réduire au minimum le mal que la criminalité transnationale et les réseaux criminels infligent aux États-Unis et à d'autres pays à travers une coopération internationale renforcée et l'aide étrangère.

Je voudrais également évoquer brièvement le problème connexe et effrayant qu'est la traite des personnes. Comme nous le savons tous, un des éléments essentiels de la Convention de Palerme est son protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La traite des personnes fait injure à notre sentiment humanitaire commun et détruit le tissu social des communautés du monde entier. En ces temps de crise économique, les personnes qui cherchent désespérément du travail sont les plus exposées à se retrouver à la merci des organisations pratiquant la traite et des cartels du crime, particulièrement dans les États pauvres, fragiles ou sortant d'un conflit.

Il ne suffit pas simplement de promulguer une loi réprimant le trafic ou d'annoncer un plan d'action national, nous devons agir à l'échelle planétaire et de manière énergique pour appliquer les lois sur le trafic et veiller à ce que ces statuts aident les victimes au moment même ou nous jugeons ceux qui s'en sont pris à elles. En d'autres termes, il s'agit d'une forme moderne d'esclavage. Les souffrances sont profondes et les victimes ne devraient pas avoir à attendre.

Pour terminer, je voudrais revenir sur les réalités de notre ère interdépendante et sur le lien qui existe entre développement et sécurité mondiale. Le trafic de

drogue et autres menaces transversales minent sérieusement les États sortant d'un conflit, dont le secteur de la justice pénale a peut-être été détruit par les organisations criminelles, si même elles ne l'ont pas pris sous leur coupe. Lorsque les États souffrent, leurs voisins souffrent aussi. Les régions en proie à un conflit, qui sont dans le besoin et qui connaissent l'instabilité, sont souvent un vivier pour les trafiquants de drogue, les terroristes et autres malfaiteurs publics qui, à leur tour, entravent les activités de reconstruction et menacent la sécurité des États dans la région et à travers le monde.

Malheureusement, nous aurons tous un jour ou l'autre à nous mesurer à la menace du trafic international de drogue. Vu la menace que les cartels de la drogue et les criminels organisés posent souvent au développement et à la reconstruction, ce conseil devrait examiner les meilleurs moyens de renforcer les capacités judiciaires et d'application de la loi lorsqu'il crée ou réexamine les mandats d'opérations de maintien de la paix dans des régions où ces criminels menacent la paix et la stabilité internationales.

Au XXI^e siècle, tout ce qui peut menacer le développement d'une région donnée peut rapidement menacer la sécurité du monde entier. C'est la raison pour laquelle nous sommes heureux d'appuyer la déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de joindre ma voix à celle des autres orateurs pour remercier le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), M. Antonio Maria Costa, de son exposé détaillé.

Nous partageons son inquiétude s'agissant des conséquences du trafic de drogue dans diverses régions du monde. Le trafic de drogue et la criminalité organisée connexe ont tendance à affaiblir les institutions nationales et peuvent contribuer à l'instabilité politique, comme l'ont souligné de nombreux orateurs dans cette salle aujourd'hui. Ce problème est particulièrement grave dans des situations de conflit armé ou dans des pays sortant de conflit. Dans certains cas, il a également été prouvé que les revenus générés par le trafic de drogue servent à financer le terrorisme. Le Conseil de sécurité pourrait avoir à lutter contre de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales nées du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée. Lorsqu'il sera confronté à ces problèmes, le Conseil doit se tenir prêt

à agir conformément à la Charte des Nations Unies, en tenant dûment compte des particularités de chaque cas.

Éviter ce risque doit devenir un objectif commun que nous devons poursuivre grâce à la coopération active des États Membres et par le biais des institutions internationales spécialisées et des initiatives bilatérales et multilatérales. Le trafic de drogue est en effet un problème qui, de par sa nature, exige une réaction concertée et multidimensionnelle à tous les niveaux. Il va sans dire que les efforts déployés dans ce domaine doivent partir du principe de la responsabilité commune et partagée et doivent s'attaquer à tous les aspects du phénomène.

Parmi les nombreux domaines dans lesquels cette coopération est importante, le renforcement des capacités en matière de répression revêt une importance particulière, notamment dans les secteurs judiciaire et de la sécurité. Des institutions publiques solides et un personnel bien formé sont indispensables à la lutte contre le trafic de drogue. C'est un domaine dans lequel les perspectives de coopération Sud-Sud sont prometteuses. Par exemple, le Brésil travaille en étroite collaboration avec l'UNODC en Afrique de l'Ouest, en particulier en Guinée-Bissau, où nous avons investi dans la formation d'agents du maintien de l'ordre et dans la construction des infrastructures nécessaires. Ma délégation est préoccupée par la situation de l'Afrique de l'Ouest en général. Nous félicitons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest des efforts qu'elle a déjà déployés et attendons avec impatience la pleine mise en œuvre de son plan régional opérationnel de lutte contre la drogue.

Nous nous félicitons également de l'adoption de l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et proposons notre appui pour établir des unités de lutte contre la criminalité transnationale afin d'accroître le partage d'informations et de renseignements dans la région. En ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, j'attache du prix à la coopération avec les promoteurs de l'Initiative.

Toutefois, les mesures de répression seules ne suffisent pas pour lutter efficacement et durablement contre le trafic de drogue. Il est indispensable de s'attaquer aux facteurs socioéconomiques sous-jacents du problème, qui ont tendance à se développer dans un climat économique morose où le taux de chômage est élevé. Tout plan de lutte contre le trafic de drogue qui

veut avoir une chance de succès doit donc comprendre des mesures visant à offrir des moyens de subsistance de substitution, notamment pour les jeunes, afin d'empêcher que la population ne soit attirée par l'industrie de la drogue.

Ce n'est que par un engagement général qui tienne compte de toutes les dimensions du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée que nous remporterons notre lutte contre ces fléaux. Le système des Nations Unies nous offre les moyens institutionnels grâce auxquels nous pouvons mettre en place une coopération active et efficace. En agissant de la sorte, nous devrions pouvoir éviter que ces problèmes ne menacent la paix et la sécurité internationales.

Le Brésil approuve le projet de déclaration présidentielle que nous allons adopter aujourd'hui et remercie la délégation française de s'être si bien acquittée de sa tâche.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important exposé sur le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Autriche attache une grande importance à la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Nous sommes également très reconnaissants à la délégation française des efforts qu'elle a déployés et nous appuyons le projet de déclaration présidentielle que nous allons adopter aujourd'hui.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'intérêt personnel qu'il porte à ce problème et de son engagement. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Antonio Maria Costa, pour son apport précieux et pour les efforts qu'il déploie à la tête de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Je tiens à affirmer que mon pays est honoré d'accueillir cet important Office à Vienne. Cela nous donne l'occasion d'observer ses travaux et le dynamisme exceptionnel du Secrétaire général adjoint au quotidien. Nous saluons par ailleurs l'initiative prise par l'UNODC et la France de présenter à Vienne, préalablement à la présente séance, un rapport sur la criminalité et l'instabilité.

À l'occasion de bon nombre des dernières séances du Conseil, certaines délégations, y compris la mienne, ont insisté sur la nécessité d'améliorer notre compréhension des causes profondes et des facteurs

aggravants dans les situations de conflit armé et dans les situations d'après conflit. Nous remercions l'UNODC d'avoir contribué à améliorer notre compréhension des interdépendances qui existent entre les données sur les itinéraires empruntés par les trafiquants, les conflits, le revenu par habitant et les autres questions qui revêtent de l'importance dans ce contexte. Toutes ces données illustrent de façon convaincante les liens qui existent entre le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, les conflits et, comme l'ont dit d'autres orateurs avant moi, le sous-développement.

La mondialisation des activités et de la finance criminelles transnationales ont également bénéficié au commerce illicite et aux groupes criminels, leur permettant de s'organiser et d'opérer à l'échelle transnationale. Pour dire les choses plus clairement, la mondialisation de la criminalité organisée a jusqu'à présent progressé beaucoup plus rapidement que la mondialisation de la répression. Par conséquent, la criminalité est en train de passer du statut de menace aux niveaux personnel et national à celui de menace stratégique pouvant compromettre la paix et la sécurité internationales.

Ce n'est qu'en agissant de concert que la communauté internationale pourra remporter la lutte contre le trafic de drogue et les autres formes de criminalité organisée telles que le trafic d'êtres humains, le trafic de migrants et le blanchiment d'argent. Nous devons aider les États à développer leurs propres capacités de reconstruction et de renforcement de leurs institutions, à rendre la justice, à garantir la primauté du droit et à assurer la sécurité. Une fois encore, l'UNODC peut apporter une importante contribution. Le Conseil doit prendre ceci en considération lorsqu'il élabore des stratégies à long terme concernant les zones de conflit.

L'adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux pertinents, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations Unies contre la corruption, les conventions des Nations Unies sur le contrôle des drogues et les conventions internationales relatives au terrorisme et leur mise en œuvre précise doivent devenir notre objectif commun. Dans le cadre du processus de mise en œuvre, la législation internationale en matière de droits de l'homme et les normes d'une procédure régulière devront être strictement respectées. Par ailleurs, nous devons constamment améliorer les instruments existants, et ce

afin de pouvoir suivre le rythme de l'évolution de la criminalité transnationale. Maintenant qu'elle s'est mise d'accord sur un mécanisme de surveillance de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la communauté internationale doit s'employer à élaborer un mécanisme d'examen solide et efficace de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Le Conseil a reconnu à maintes reprises qu'il existait une relation étroite entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée dans ses nombreuses manifestations, et il a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la coordination des efforts aux niveaux régional, mondial et national. Une fois encore, l'UNODC et son Service de prévention du terrorisme peuvent jouer un rôle prépondérant lorsqu'ils apportent leur aide. Le Service de prévention du terrorisme joue également un rôle très important dans les activités de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme.

Des études récentes ont confirmé la relation qui existe entre la corruption et la criminalité organisée, suggérant que la corruption favorise toutes les formes de criminalité organisée, qui à leur tour suscitent une recrudescence de la corruption. Le septième Forum mondial « Réinventer l'État », qui a eu lieu à Vienne en juin 2007, a souligné dans la Déclaration de Vienne la nécessité d'accroître la transparence et la responsabilisation aux fins de la lutte contre la corruption. Il sera nécessaire d'instaurer une coopération plus étroite en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment d'élaborer des mesures anticorruption, créer des institutions de lutte contre la corruption et établir des cadres de prévention contre la corruption.

Dans ce contexte, nous appelons l'attention des membres du Conseil sur la création prochaine de l'Académie internationale de lutte contre la corruption à Laxenburg (Autriche), près de Vienne. Cette académie, fondée sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, vise à promouvoir l'adoption de mesures de lutte contre la corruption grâce à la recherche scientifique et la formation scientifique professionnelle. L'Académie internationale de lutte contre la corruption sera principalement destinée aux agents chargés de l'application des lois, au personnel judiciaire, aux représentants du secteur privé et aux représentants d'organisations non gouvernementales et internationales. La création de l'Académie

internationale de lutte contre la corruption sera un autre pas important dans la lutte contre la corruption dans le monde.

Nous souscrivons tout à fait à l'appel lancé au Secrétaire général, dans le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis aujourd'hui, pour qu'il fasse figurer dans ses rapports au Conseil des informations sur les menaces transnationales, lorsqu'il analyse des conflits, évalue ou planifie des missions et formule des recommandations quant à une action future. Des réunions d'information plus régulières du Directeur exécutif de l'UNODC faciliteront notre compréhension et aideront le Conseil à intégrer ces questions avec plus de cohérence à ses travaux.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de son intervention. Les sujets de la drogue, de la criminalité ou de la corruption ne sont pas au cœur du mandat du Conseil de sécurité. Ces sujets sont traités de manière globale par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous saluons, à cet égard, l'initiative de l'Assemblée générale d'organiser au prochain trimestre, dans le cadre du dixième anniversaire de la Convention de Palerme, une réunion spéciale de haut niveau consacrée à la criminalité transnationale organisée.

Néanmoins, le développement à grande échelle de ces menaces transversales, et en premier lieu le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, pèse de façon croissante sur la sécurité des États et, au-delà, sur la stabilité et la sécurité régionales et internationales. Le Conseil a pu le constater sous plusieurs points de son ordre du jour, qu'il s'agisse de l'Afrique de l'Ouest, d'Haïti ou de l'Afghanistan. Lorsque les conséquences de l'activité de ces réseaux criminels menacent la paix et la sécurité internationales, il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de se pencher sur ces questions. Ces menaces contribuent en effet à fragiliser, voire à déstabiliser, les États, en portant atteinte à leur bonne gouvernance et en freinant leur développement économique. Elles concurrencent les systèmes économiques légaux et favorisent le développement de la corruption. Ces menaces entravent, en sens inverse, les efforts de reconstruction des institutions publiques et de développement menés par les autorités nationales et la

communauté internationale dans les périodes de sortie de crises.

Les réseaux criminels non seulement bénéficient de l'existence d'États faibles ou faillis, mais leurs activités contribuent également à exacerber les tensions politiques, notamment par le financement de groupes armés non gouvernementaux ou de mouvements insurrectionnels. En outre, les liens entre les différents réseaux de trafiquants et le terrorisme international semblent s'intensifier. Par leur caractère transnational, ces menaces peuvent contribuer à la déstabilisation de régions entières, nécessitant, pour y faire face, une étroite coopération internationale et régionale, notamment en vue de renforcer, par l'assistance technique, les capacités des États les plus vulnérables.

La communauté internationale a pris conscience de l'importance prise par la criminalité organisée en adoptant, en 2000, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. On ne peut cependant que constater que les réseaux criminels ont su, depuis cette date, s'adapter et profiter des changements effectués dans nos sociétés, qu'il s'agisse des progrès des technologies d'information et de communication ou de l'ouverture des marchés financiers. Nous appelons en conséquence plus que jamais à l'universalisation de la Convention de Palerme et de ses protocoles additionnels, et souhaitons que la prochaine Conférence des États parties permette d'aller dans le sens d'une mise en œuvre plus efficace de ces textes.

Nous saluons le rôle important de l'UNODC, et la qualité de l'assistance qu'il apporte aux États et des projets qu'il mène dans le monde. Nous encourageons par ailleurs le Secrétariat de l'ONU, dans ses différentes composantes, à renforcer son action sur le thème des menaces transversales, notamment par un travail en réseau du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement, en étroite coopération, naturellement, avec l'UNODC.

Au Conseil de sécurité, nous sommes favorables à ce que la question des menaces transversales soit davantage prise en compte dans l'analyse des conflits, les stratégies de prévention, les missions intégrées et les opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous accorderons la plus grande importance à tous les éléments que pourra transmettre le Secrétariat dans ses différents rapports au Conseil.

Enfin, nous nous félicitons des initiatives régionales concernant le trafic de drogue, notamment le Plan d'action régional adopté en octobre 2008 à Praia par les États de l'Afrique de l'Ouest, et celui adopté à Saint-Domingue en mars 2009 pour la région des Caraïbes. Le Pacte de Paris, renouvelé à Moscou, a également permis depuis 2003, à l'initiative de la France puis de la Russie, de mettre en œuvre des coopérations opérationnelles dans le cadre de la lutte contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan, et d'assurer une réelle prise de conscience du problème posé par le détournement de précurseurs chimiques. Je me joins aux propositions qui ont été présentées par le représentant de la Fédération de Russie à cet égard.

L'exposé du Directeur exécutif de l'UNODC a donné la juste mesure de l'ampleur des défis auxquels nous faisons face. Les réseaux de trafic de drogue et de criminalité organisée ont acquis une dimension mondiale et mettent en péril, par leurs activités, la paix et la sécurité internationales. Nous souhaitons que le Conseil reste investi de cette question, qui a des conséquences directes sur nos travaux, et que des exposés réguliers puissent nous être faits par le Directeur exécutif de l'UNODC afin de tenir le Conseil étroitement informé de l'évolution de ces menaces transversales.

Je reprends à présent ma fonction de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Costa pour qu'il réponde aux observations qui ont été formulées.

M. Costa (*parle en anglais*) : Je voudrais encore une fois vous remercier, Monsieur le Président, de votre invitation, et les membres du Conseil pour leurs paroles aimables et pour leur appui à l'action de mon Office.

J'ai bien pris note des trois questions posées par le représentant du Japon, et je voudrais ajouter quelques remarques sur des questions d'ordre plus général qui ont été soulevées au cours du débat.

La première question posée par le représentant du Japon portait sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait intégrer les analyses et évaluations de notre office dans ses travaux, fonctions et rôle. Il y a au moins trois façons pour le Conseil de se rendre utile. Premièrement, comme je l'ai dit dans ma déclaration, l'action du Conseil en faveur de la sécurité à travers le monde est nécessaire pour réduire les zones de conflit et d'instabilité. En effet, l'instabilité engendre

l'insécurité et donc, l'action du Conseil est généralement très importante et le plus efficace des antidotes.

Deuxièmement, en ce qui concerne nos travaux et la manière dont ils peuvent aider le Conseil, je pense que ce dernier a déjà bien avancé. Cela a commencé en 2004 lorsque nous avons commencé à appeler l'attention du Conseil et des États Membres sur la menace que représentaient, en Afrique, les trafiquants d'outre-Atlantique. Progressivement, le Conseil a pris un certain nombre de mesures et a certainement pris note de nos rapports, par écrit ou en personne dans cette salle. Nos rapports périodiques ont sans aucun doute contribué à mieux faire comprendre le rôle de la répression des infractions dans la consolidation de la paix; dans les activités du Département des opérations de maintien de la paix, qui sont toujours approuvées par le Conseil; dans les missions intégrées; et, dans le recours à l'alerte précoce, comme en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est.

Le troisième rôle que peut jouer le Conseil de sécurité, qui est plus ou tout aussi important, repose sur l'action de ses États membres. Autour de cette table se trouvent évidemment certaines des plus grandes puissances économiques et militaires mondiales. Le travail qu'ils accomplissent de manière bilatérale dans les divers domaines que j'ai mentionnés, et les ressources qu'ils fournissent à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour son action au nom des États Membres et du Conseil dans ce domaine constituent aussi une contribution importante.

Le Japon a ensuite posé deux autres questions, formulées en une seule. Qu'entends-je par « partage de l'information »? J'ai principalement invité les États à collaborer, compte tenu de la nature même de cette institution et de l'action de l'ONU. Des efforts régionaux sont en cours, mais je pense qu'un changement d'attitude est requis. Non, je ne demande pas aux États Membres d'« aimer leur prochain », mais je leur demanderais certainement d'« avoir confiance en leur prochain », de faire suffisamment confiance à leurs voisins pour être en mesure et avoir la volonté de partager des renseignements.

Nous avons assisté – et je l'ai moi-même vu la semaine dernière – à des saisies importantes de drogue en Afrique de l'Ouest, aussi bien dans un pays pauvre comme la Sierra Leone ou dans un pays un peu mieux loti comme le Sénégal. Ces saisies sont le résultat d'un partage de renseignements avec des pays d'Amérique

latine, notamment des informations provenant de Colombie ou des tuyaux fournis par le Venezuela. Nous devons nous appuyer sur cela. Il n'aurait pas été réaliste d'attendre des deux pays d'Afrique de l'Ouest auxquels je viens de faire référence qu'ils saisissent des tonnes de cocaïne, mais ils ont pu le faire grâce aux informations fournies par un pays voisin, ou en tout cas un voisin transatlantique. Je pense donc qu'il s'agit d'un élément crucial, qui fait toujours défaut.

L'UNODC lui-même n'a pas ménagé ses efforts. La représentante du Brésil a évoqué le travail que nous accomplissons en Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire de l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale a été mentionné et j'évoquerais également le Centre du Golfe pour le renseignement en matière de criminalité.

Aujourd'hui, le Secrétaire général a fait allusion à une réunion importante que nous organisons cet après-midi pour présenter le Pacte de Saint-Domingue et le Plan d'action de Managua. Ces processus rappellent, dans une certaine mesure, l'Initiative du Pacte de Paris que vous avez vous-même évoquée, Monsieur le Président.

Tout cela est très utile mais insuffisant. Au cours de la séance qui s'est tenue le 8 décembre dernier (voir S/PV.6233), j'ai indiqué qu'il fallait mettre en place un réseau de stations de surveillance dans le Sahel et dans le Sahara. Les pays de cette région disposent de ressources très limitées – je pense ici au Mali, où je me suis rendu jeudi, et au Niger. Ce sont de très vastes pays : les frontières du Mali s'étendent sur 7 500 kilomètres et longent cinq pays différents. Elles ne sont presque pas contrôlées. C'est au Mali qu'un Boeing 727 transportant 10 tonnes de cocaïne s'est écrasé. Tout cela montre que, si nous n'aidons pas ces pays grâce aux nombreuses nouvelles technologies – peut-être pas par un contrôle physique des frontières mais par un contrôle virtuel, via des satellites, des stations de radar et par d'autres moyens – je crains que nous ayons de mauvaises surprises.

Pour en finir avec ce deuxième point, s'agissant des renseignements, j'apprécie la déclaration faite par le représentant de l'Autriche indiquant que la mondialisation du maintien de l'ordre n'a pas été en mesure de suivre le rythme de la mondialisation de la criminalité. C'est justement là que je voulais en venir, à savoir que la mondialisation n'a peut-être pas affaibli la souveraineté mais l'a transférée aux forces du

marché : opérateurs de marchés financiers et secteurs financiers, au moyen des technologies de l'information et autres. Néanmoins, bien entendu, certains acteurs économiques ont des activités illicites, celles dont nous avons parlé. Ils ont également tiré parti de la mondialisation. Nous devons donc – et c'est le point soulevé par le représentant du Gabon – récupérer le contrôle de la souveraineté en travaillant en collaboration et peut-être en partageant la souveraineté.

Le dernier point évoqué par le représentant du Japon concerne la coopération à l'échelle du système des Nations Unies. Les cadres juridiques existent et je suis très heureux que la représentante des États-Unis ait mentionné l'ensemble des conventions et instruments sur lesquels l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'appuie, non seulement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ou la Convention des Nations Unies contre la corruption, mais également les trois conventions sur les stupéfiants et les différents protocoles. Nous devons les considérer tous de manière systématique.

Lorsque notre office a été créé en 1997, trois programmes lui ont été confiés : drogue, criminalité et, enfin, terrorisme. Il s'agissait de programmes distincts, avec des commissions et des spécialités différentes; personne ne communiquait. Plusieurs années ont été nécessaires, sept ou huit ans, jusqu'en 2005 ou 2006, pour imposer une vision intégrée de toutes ces questions. Il existe en effet des liens entre drogue et crime, comme cela a été dit ici, entre crime et terrorisme, et ainsi de suite. À présent, nous faisons un nouveau pas en avant, grâce aux membres du Conseil de sécurité et au Conseil lui-même. Celui-ci conseille à l'ensemble du système des Nations Unies d'intégrer ces trois domaines, qui ont déjà été rassemblés dans un ensemble intégré d'instruments et de mesures, dans l'activité générale de l'Organisation des Nations Unies.

Le système a réagi de manière positive il y a quelques années lorsque le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies a demandé que notre travail soit intégré au sein du système des Nations Unies. Cela a fonctionné jusqu'à un certain point seulement. Dans une large mesure, les problèmes évoqués aujourd'hui – drogue, criminalité, terrorisme – ne sont pas réjouissants, à tous les niveaux, et certains de nos collègues qui défendent de nobles causes telles que l'éducation, la santé, l'emploi, etc., rechignent à être associés à ces questions déplaisantes.

Le Conseil est toutefois parvenu à interpréter ce travail de manière différente : la drogue mais aussi la santé, le crime mais aussi la sécurité, le terrorisme mais aussi la stabilité. Je pense qu'en suivant ce type de logique, le Secrétaire général pourrait peut-être proposer que notre travail soit intégré au sein du système dans son ensemble, comme il l'a fait en 2008, il y a un an et demi, lorsqu'il a défendu l'intégration de la question des droits de l'homme dans la vision globale du système des Nations Unies.

Cela représente une avancée importante à nos yeux, car les institutions des Nations Unies qui œuvrent pour le développement, aussi bien les institutions de Bretton Woods que le Programme des Nations Unies pour le développement, contribuent, par leur action, à faire reculer la menace posée par la criminalité. Les membres du Conseil ont comparé la pauvreté et le développement à des facteurs du crime. Les organismes chargés de la sécurité – le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et la Commission de consolidation de la paix, entre autres – peuvent également apporter une aide. Les organismes chargés de questions environnementales – je fais notamment allusion à l'atteinte à l'environnement et à l'exploitation forestière illégale – peuvent devenir des partenaires importants dans le cadre de notre travail. La sécurité urbaine est un élément supplémentaire. Tous les problèmes que nous avons évoqués menacent les personnes et la société dans son ensemble, en particulier dans les grandes villes. ONU-Habitat est un acteur important, de même que ceux qui travaillent dans les domaines de l'éducation et de la santé et ainsi de suite.

Je voudrais brièvement faire quelques observations sur certains points importants. Les représentants du Japon, de la Chine et du Mexique ont souligné l'importance de la responsabilité partagée. Ce sont des termes essentiels et non pas des slogans. Hier, une personne – un membre du Conseil de sécurité – qui regardait les cartes figurant dans notre rapport a dit « Toutes les flèches sur cette carte sont dirigées vers le Nord. Quel est le problème? » Eh bien, le problème est que la demande se concentre dans le Nord. Je suis heureux que le représentant du Royaume-Uni ait clairement appelé non seulement à une baisse de la production et du trafic de drogue mais aussi de la demande.

La question du triptyque développement, sécurité et justice – que je considère comme les trois éléments

fondamentaux du travail que nous pouvons accomplir ensemble – est essentielle car c'est l'absence de développement – c'est-à-dire la pauvreté – ou l'insécurité dans des situations d'après conflit qui crée un climat aussi favorable à la criminalité organisée, qui peut ainsi s'implanter. Cela s'explique non seulement par la faiblesse des institutions judiciaires mais également parce que de nombreuses personnes peuvent être enrôlées comme soldats. En Afrique de l'Ouest, par exemple, la moitié de la population est âgée de moins de 30 ans. Elle est en majorité au chômage, voire analphabète, et accepterait certainement de se laisser soudoyer par un groupe criminel organisé pour tenir le rôle de simple soldat et distribuer de la drogue par exemple. Il me serait bien entendu très difficile de condamner ces enfants. Je pense que c'est notre incapacité à aider ces jeunes à trouver un emploi et à vivre dans la dignité qui doit être condamnée.

Enfin, en ce qui concerne la situation en Afghanistan, évoquée par les représentants de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni, notre dernier rapport sur le sujet, présenté à la communauté internationale il y a deux semaines, indique qu'en 2010, la culture de pavot devrait se stabiliser. Même si elle est toujours très importante, 130 000 ou 140 000 hectares, cela représente tout de même une baisse de 36 % environ par rapport aux chiffres de 2008. Les 20 provinces ne cultivant pas cette plante, que nous avons répertoriées l'année dernière, ne devraient dans l'ensemble pas reprendre ce type de culture et peut-être que si certains gouverneurs de province prenaient des mesures énergiques, ce nombre pourrait passer à 22 ou 23. Cela dépendra en grande partie de la situation en matière de sécurité. L'opération militaire menée récemment dans le district de Marjah était importante pour assurer la stabilité, mais les quantités considérables de drogue saisies revêtent également une importance. Ces saisies considérables montrent que le lien entre terrorisme, insurrection et drogue est bien réel dans ce pays. Des progrès sont possibles, mais il n'y a pas lieu de croire que la partie est gagnée, comme l'a dit le représentant du Royaume-Uni.

Le Président : Je remercie M. Costa pour les précisions qu'il a apportées. Je note qu'il a fait appel à la notion de confiance dans les relations internationales, et on me rappelle que, dans un bureau d'un ministère des affaires d'un pays membre de ce conseil, se trouve la phrase : « In God we trust; others, we verify ».

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Conseil note avec inquiétude les graves menaces que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée font peser dans certains cas sur la sécurité internationale dans différentes régions du monde. Ces menaces transversales sont source de préoccupation croissante.

Dans ce contexte, le Conseil note également avec préoccupation le lien de plus en plus étroit qui existe dans certains cas entre le trafic de drogue et le financement du terrorisme, notamment du fait de l'utilisation des revenus tirés de la culture illégale, de la production et du trafic de stupéfiants et de leurs précurseurs, ainsi que du trafic des armes.

Le Conseil note que ces actes de criminalité transnationale peuvent menacer la sécurité des pays inscrits à son ordre du jour, notamment les pays qui sortent d'un conflit, et exprime son intention d'examiner cette menace, en tant que de besoin.

Le Conseil note avec préoccupation que le trafic des stupéfiants et la criminalité transnationale organisée contribuent à saper l'autorité des États.

Le Conseil note qu'étant donné la mondialisation, les groupes et réseaux de la criminalité organisée, mieux outillés grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, sont de plus en plus diversifiés et reliés les uns aux autres dans leurs opérations illicites, ce qui, dans certains cas, peut aggraver les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale. Dans ce contexte, le Conseil se déclare préoccupé par la multiplication des enlèvements et des prises d'otages dans certaines régions du monde en proie à des situations politiques particulières, dont les auteurs veulent réunir des fonds ou obtenir des concessions politiques. Le développement de la cybercriminalité constitue également une source de préoccupation.

Le Conseil demande aux États Membres de renforcer la coopération internationale et régionale, sur la base d'une responsabilité commune et partagée, ainsi que leur coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organe international de contrôle des stupéfiants, afin de lutter contre la production illicite, la demande et le trafic de drogue, et d'identifier les nouvelles tendances en matière de trafic de stupéfiants. Il se félicite des initiatives pertinentes qui ont été prises, telles que l'Initiative du Pacte de Paris. Le Conseil encourage également les États Membres à prendre de nouvelles mesures et à envisager, sur la base de propositions concrètes émanant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants de l'ONU, de nouvelles initiatives internationales visant à renforcer la lutte contre le trafic de précurseurs chimiques.

Le Conseil encourage l'Organisation des Nations Unies, notamment ses agences, fonds et programmes à coordonner leurs activités afin d'améliorer l'efficacité des efforts internationaux appropriés.

Le Conseil réaffirme et salue l'œuvre importante accomplie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies.

Le Conseil encourage les États à renforcer la coopération internationale, régionale et sous-régionale visant à lutter contre le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la corruption et, s'il y a lieu, à engager des poursuites contre les personnes et entités responsables de ces crimes, dans le respect du droit international. En se conformant aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les États Membres peuvent aider à renforcer la paix et la sécurité internationales. Le Conseil note les conventions internationales en la matière, telles que la Convention unique sur les stupéfiants, de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes, de 1971, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances

psychotropes, de 1988, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de 2000, et les protocoles s'y rapportant, la Convention des Nations Unies contre la corruption, de 2003, ainsi que les conventions et protocoles internationaux pertinents relatifs au terrorisme.

Le Conseil se déclare préoccupé par le nombre de victimes d'actes de terrorisme perpétrés dans différentes régions du monde. Il réaffirme que les actes de terrorisme et les méthodes et pratiques terroristes sont contraires aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, de même que le fait de financer et de planifier des actes de terrorisme ou d'y inciter sciemment. Le Conseil demande aux États de continuer à condamner dans les termes les plus énergiques tous les actes de terrorisme quels que soient le mobile, le moment où ils sont commis ou les auteurs, ainsi que l'incitation au terrorisme.

Le Conseil invite le Secrétaire général à envisager d'examiner la question de ces menaces

en tant que facteur dans le cadre des stratégies de prévention des conflits, d'analyse des conflits et d'évaluation et de planification des missions intégrées, et d'envisager d'inclure dans ses rapports, selon les besoins, une analyse du rôle joué par ces menaces dans les situations inscrites à son ordre du jour.

Le Conseil est favorable à l'idée d'entendre, selon que de besoin, plus régulièrement, des exposés du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur ces questions. »

En français au moins, ce n'était pas un exemple de littérature.

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2010/4.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.